

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 06

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **Lundi 29 Mars 2021**

OBJET : Débat des Orientations Budgétaires 2021 -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 29 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h00 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du PV in extenso de la séance du Comité du 20 Novembre 2020**
2. **Orientations Budgétaires 2021**
3. **Convention d'adhésion au service de la Médecine Préventive**
4. **Avis sur la demande de renouvellement de mise à disposition du Bus Info Energie à l'Association « Point Services Aux Particuliers »**
5. **Liste des marchés conclus en 2020**
6. **Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN –
Messieurs D. LOUIS-REGIS – F. LORDINOT - R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G.. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) –Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)- Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr E. JULTAT(Schœlcher) – Mr C. PALIN (Trinité) - M. L OCCOLIER (Vauclin) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme J. DULYS-PETIT à Mr R. BRITHMER –
→**Communes** : Mr D. DE LEPINE et Mr E. GABRIEL à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET (excusé) –
B. BIROTA – D. ZOBDA -
→**Communes** : – Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet) – Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) - Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) -
→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invité : Monsieur Olivier TREBEAU – Directeur de la DPEPPSOR à la CTM

Invité excusé : Monsieur David LOUNICI – Trésorier du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'avis favorable des commissions et notamment la commission des finances réunit en séance le 8 Mars 2021 sur les orientations budgétaires 2021 à débattre en comité syndical ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ;
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical

Article 1

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2021.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 29 Mars 2021

Le Président,



Denis LOUIS-RÉGIS



Le Président

Denis LOUIS-RÉGIS



RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 Budget Principal

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – BUDGET PRINCIPAL

ELEMENTS DE CADRAGE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE CONTEXTE GENERAL

I.	LES ELEMENTS DE CONTEXTE	5
A.	LA CONJONCTURE ECONOMIQUE	5
1.	<i>Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro</i>	5
2.	<i>Le contexte national et la loi de finances 2021</i>	5
II.	LE CONTEXTE DU PNRM	6

LA SITUATION FINANCIERE

LES PERSPECTIVES 2021

I.	UNE EVOLUTION LIMITEE DES RESSOURCES EN 2021	9
A.	STABILITE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
1.	<i>Recettes fixes</i>	9
2.	<i>Recette d'équilibre</i>	10
B.	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPENDANTES DES PROGRAMMES D' ACTIONS	11
C.	UNE OPTIMISATION DES FINANCEMENTS NECESSAIRE	11
II.	UNE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPERATIVE	12
A.	LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	12
B.	LES CHARGES DE PERSONNEL	12
1)	<i>Evolutions réglementaires</i>	12
2)	<i>Evolution des effectifs et de la masse salariale</i>	13
3)	<i>Outils de pilotage des Ressources Humaines</i>	15
III.	LA STRUCTURE DE LA DETTE	16
IV.	LES PROGRAMMES D' ACTIONS	17
A.	L' ANIMATION DU TERRITOIRE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT, DE VALORISATION, DE SENSIBILISATION, DE TRANSMISSION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	18
1)	<i>Fonctionnement : Découvrir le patrimoine autrement</i>	18
2)	<i>Fonctionnement : Education à l' Environnement</i>	19
3)	<i>Fonctionnement : Evènementiels sur les sites du Parc</i>	20
4)	<i>Fonctionnement : Grand prix du Parc « Course de Mulets »</i>	20
5)	<i>Fonctionnement : Activités équestres</i>	20
6)	<i>Investissement : Conception et réalisation d' un logiciel de réservation des sites</i>	21
7)	<i>Validation en Commission des programmes d' actions 2021 de l' Animation</i>	21
8)	<i>Ajustements proposés</i>	21
9)	<i>Restes à réaliser sur les programmes antérieurs</i>	22
B.	LA CONNAISSANCE, LA PROTECTION, LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE ET L' AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	22
1)	<i>Fonctionnement : Education à l' environnement et renouvellement signalétique pédagogique au sein de la réserve naturelle nationale de la caravelle : 80 000 €</i>	23
2)	<i>Fonctionnement des réserves naturelles nationales : 405 962 €</i>	23
3)	<i>Investissement : Travaux exceptionnels pour la restauration de la RD2 : 70 000 €</i>	23

4)	Investissement : Restauration du grand sentier de la Pointe Caracoli : 323 650 €.....	23
5)	Investissement : Restauration des sentiers et mobilier des espaces protégés 100 000 € (I).....	23
6)	Investissement : Travaux exceptionnels complémentaires de réfection du hangar et mirador de Sainte-Anne : 40 000 €.....	23
10)	Fonctionnement et Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale Marine du Prêcheur - Albert FALCO 275 000 € (F : 130 000 € / I : 145 000 €).....	23
11)	Fonctionnement : Connaissance, préservation et valorisation de la biodiversité 90 000€.....	23
12)	Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlet : 16 000€.....	23
13)	Candidature sur La liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Mise en œuvre du plan de gestion, et préparation de la phase internationale de la procédure (évaluation UICN) : 365 000 €.....	24
14)	Participation au programme européen Life BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche 257 581,17 € 24	
15)	FEDER "Développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité : mutualisation et diffusion des connaissances relatives à la biodiversité de Martinique" FEDER 155 211,60 €.....	24
16)	Fonctionnement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité : 75 450 €.....	25
17)	Validation en Commission du programme d'actions 2021.....	25
18)	Ajustements proposés.....	27
19)	Restes à réaliser programmes d'actions antérieurs.....	28
C.	LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DURABLE.....	30
1)	Programme Café d'Excellence année 2021.....	30
2)	Programme cochon créole de Martinique année 2021.....	31
3)	Le programme de la vanille année 2021.....	31
4)	Le programme Marque « Valeurs Marque Parc » 2021.....	32
5)	Le programme pour la caractérisation des miels 2021.....	32
6)	Le programme CACAO pour 2021.....	32
7)	Le programme agroforesterie 2021.....	33
8)	Le programme Tourisme et patrimoine pour 2021.....	33
9)	Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources.....	33
10)	Programme Myconova.....	33
11)	Programme OSAIN.....	34
12)	Programmes d'actions validés en Commission.....	34
13)	Ajustements proposés.....	35
14)	Les programmes non-inscrits au Budget Primitif car les financements ne sont pas certains.....	36
15)	Les restes à réaliser sur les programmes antérieurs.....	37
D.	GESTION DES EQUIPEMENTS ET DES SITES.....	38
1)	Les restes à réaliser sur les programmes antérieurs.....	38
2)	Ajustements programme d'actions 2021.....	41
3)	Programme d'actions 2021 en attente de financement.....	41
E.	RENFORCEMENT DE L'OUTIL PARC.....	41
1)	Révision de la Charte.....	41
2)	Gestion des infrastructures réseaux, des équipements informatiques, de reprographie et de télécommunication...42	
3)	Propositions 2021.....	43
4)	Ajustements 2021 et restes à réaliser programmes antérieurs - Informatique.....	44
5)	Ajustements 2021 et restes à réaliser programmes antérieurs - Communication.....	44
F.	SYNTHESE PROGRAMMES D' ACTIONS.....	45
V.	L'EQUILIBRE FINANCIER.....	46

ELEMENTS DE CADRAGE DU DOB

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collèges,

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants prévoit l'obligation d'organiser dans le délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

C'est un acte préparatoire à l'examen du Budget apportant à l'organe délibérant un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action politique dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements.

À cet égard, des dispositions nouvelles ont été introduites par l'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et sont venues modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) en donnant une place plus importante à l'expression sur la base d'une information complète et suffisamment détaillée.

En effet, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Ce débat doit porter sur :

- ✓ Les orientations générales du budget 2021 ;
- ✓ Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- ✓ Les éléments concernant la politique des ressources humaines ;
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés notamment en matière d'investissement ;
- ✓ L'évolution et les caractéristiques de l'endettement,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, le II de l'article 13 de la LPPF ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- ✓ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- ✓ L'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le contexte économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, il doit être transmis au représentant de l'Etat, remis aux élus délégués et être rendu public.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

LE CONTEXTE GENERAL

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2021 s'inscrit dans un calendrier et un contexte inédit, rendu particulier par les incertitudes qui demeurent quant à la stabilisation de la situation sanitaire.

L'arrivée des variants au Covid-19 et le spectre de voir une nouvelle flambée des cas positifs sur le territoire incite fortement à prendre en compte cet aléa dans le cadre du budget à venir.

Le rapport décrira la situation et la stratégie financière du PNRM, retracera les principales orientations des politiques publiques qui mobiliseront en ce début de mandat les capacités budgétaires ainsi identifiées.

I. Les éléments de contexte

A. La conjoncture économique

1. Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro

L'année 2020 est une année atypique marquée par une crise sanitaire internationale qui a engendré des conséquences néfastes sur le plan économique liées à une période de confinement quasi-total de la population mondiale durant plusieurs mois. Cette crise importante et inédite, caractérisée par des confinements successifs, a ralenti très fortement la production et donc la croissance.

D'un point de vue mondial, le taux de croissance 2020 chute à un niveau historiquement bas en s'orientant sur une prévision de - 4,4% d'après le Fonds Monétaire International (FMI) soit un niveau jamais atteint depuis la grande dépression de 2008.

À travers le monde, l'intervention massive des pouvoirs publics a permis de contenir la chute de l'activité. La Chine étant la première grande puissance mondiale à se redresser.

La zone euro est tout aussi impactée par les effets de la crise sanitaire avec une hypothèse de croissance de -8,3% selon le FMI (situation d'octobre 2020). Néanmoins, les marchés financiers sont pour l'instant stables et les taux d'intérêts sont toujours à un niveau très bas.

Un « green deal » à hauteur de 750 Mds €, porté par la Commission européenne, a été voté par les États membres afin de venir en aide à la Zone Euro et de favoriser la relance. L'accroissement des encours des dettes d'États, qui étaient déjà élevés, conduira à une hausse du service de la dette. Pour les pays avancés, le ratio de dette souveraine/PIB devrait augmenter de 20 points à 125 % d'ici la fin 2021.

2. Le contexte national et la loi de finances 2021

Il ressort :

- ✓ Un taux d'inflation prévisionnel de 0,7 % contre à peine + 0,5 % en 2020 selon les dernières estimations gouvernementales ;
- ✓ Un niveau de déficit public dégradé à -6,4 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (-11 %) ;
- ✓ Un taux d'endettement (Dette/PIB) proche de 120 % du PIB en 2020 pour redescendre à 116 % en 2021 (2 600 Mds d'€).

PIB national en diminution de près de 11 % en 2020. Le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé, toutes choses égales par ailleurs, début 2022, avec une remontée du PIB de 8 % en 2021 (données Bercy – projections macroéconomiques) correspondant à un rebond de croissance plus important que la moyenne de la zone euro mais ne compensant pas la récession économique de l'année écoulée. Les prévisions de croissance sont instables compte tenu de la situation sanitaire. Elles dépendent du niveau de propagation du virus, de la résilience de l'économie française et des mesures de soutien prises par l'État.

En 2020, le parlement a voté 4 lois de finances rectificatives pour financer un plan de relance national de 120 Mds €. L'ampleur du soutien de l'État aux acteurs économiques et aux salariés est inédite.

Par ailleurs, la crise laissera son empreinte sur les bilans des entreprises qui hésiteront à investir et à embaucher. De ce fait, il est à craindre une augmentation du chômage malgré les mesures prises par l'Etat en 2020.

Globalement, les finances publiques seront mises à mal par un effet de ciseaux entre des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, notamment fiscales, en raison de la conjoncture économique, des mesures de soutien (plan de relance, mesures de sauvegarde) et du chômage.

II. Le contexte du PNRM

La pandémie de la Covid-19 qui a frappé la Martinique à partir du mois de mars 2020 a nécessité des réponses immédiates et rapides dans un cadre institutionnel sans précédent avec un passage de relais entre l'ancienne mandature maintenue jusqu'au 26 août 2020 suite aux élections municipales de mars et juin 2020.

L'année 2021 aura de nouveau un impact sur le fonctionnement des instances du PNRM car les élections territoriales sont planifiées pour le mois de juin 2021.

Durant cette période transitoire, les élus ont demandé de réaliser deux audits pour connaître la situation exacte des finances et avoir des outils permettant d'améliorer une situation dégradée des ressources humaines et incertaine des finances et ainsi trouver des réponses aux différents déficits cumulés depuis 2017. L'objectif premier étant de recentrer le PNRM sur ses missions au service du territoire en légitimant son action par sa Charte, et dans le RESPECT, sous toutes ses formes des engagements, des procédures, des agents, de l'humain, de l'institution.

1. Audit financier

L'audit porte sur :

- ✓ L'évaluation budgétaire et financière ;
- ✓ L'analyse des pratiques et leur conformité ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des moyens financiers aux compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;
- ✓ L'identification des leviers d'action et préconisations pour redonner au PNRM les marges de manœuvre pour mettre en œuvre sa stratégie.

2. Audit financier et socio-organisationnel

Une analyse permettant la compréhension d'une situation sociale particulière (histoire du parc, conflit social, climat social dégradé, contentieux juridiques en cours...) dans le but d'en tirer des enseignements correctifs pour l'avenir et prévenir les situations conflictuelles ;

- ✓ L'évaluation de l'organisation au sein de l'administration du PNRM, son histoire, les modes relationnels et collaboratifs ;
- ✓ L'évaluation de la structuration et du dimensionnement des directions, pôles et services ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des compétences internes au regard des compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;
- ✓ L'accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

Ces audits visent à obtenir un état des lieux précis du PNRM, de connaître les marges de manœuvre financière pour prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte mais aussi de tenir l'objectif de maîtrise des dépenses de personnel.

LA SITUATION FINANCIERE

L'exercice 2021 pour le PNRM constitue un exercice singulier dans la mesure où l'impact de la pandémie de Covid19 et ses effets sur l'activité du PNRM, une non-maitrise de certaines dépenses de fonctionnement les années précédentes ou encore un versement tardif des subventions du programme d'actions 2020 par la CTM se sont traduits par :

- ✓ Une diminution, à la marge, des dépenses de fonctionnement, mais également de certaines recettes comme notamment celles liées au fonctionnement des sites, (fermeture des sites) ;
- ✓ Un programme d'investissement avec un pourcentage de réalisation très faible depuis plusieurs exercices. C'est ainsi que l'excédent d'investissement du PNRM serait en début 2021 de plus de 3 Millions (3 057 302 euros).
- ✓ Des dépenses non contrôlées de certaines actions dont les Floralties internationales,
- ✓ Un frein mesuré donné aux dépenses de fonctionnement liées au programme d'actions 2020 puisque la convention entre la CTM et le PNRM a été signée seulement en novembre 2020 . C'est ainsi que des recettes rattachées à l'exercice 2020 (2 961 892,21 €) dont la quasi-totalité des 1 705 762.00 € du programme d'actions CTM 2020 devant être achevé en juin 2021 sont arrivées sur les comptes du PNRM en début d'année 2021;
- ✓ De nombreuses incertitudes demeurent sur la santé financière du PNRM avec des restes à réaliser provisoires en dépenses et recettes de fonctionnement importants. Des actions prévues aux différents programmes d'actions en fonctionnement depuis plusieurs années ne sont pas encore réalisées. Ainsi, selon les analyses il conviendra de prévoir un autofinancement par le PNRM de plus d'1,3 millions d'euros pour boucler le plan de financement de ces programmes.

La nouvelle gouvernance s'attachera, donc :

- ✓ en attendant l'audit financier, à une exécution maitrisée du budget, visant à un retour à l'équilibre de la section de fonctionnement après plusieurs années en déficit. A titre d'exemple, grâce à une adaptation du cadre budgétaire pendant la période COVID, cette optimisation financière a permis de remonter de la section d'investissement à la section de fonctionnement, un excédent capitalisé d'un montant de 375 442.36 €.
- ✓ redonner un sens à l'action du PNRM au regard de sa Charte et de l'ambition qu'elle a pour le renforcement de l'attractivité du territoire.
- ✓ Réorganiser les services afin d'atteindre ces objectifs.

LES PERSPECTIVES 2021

Même s'il s'agit d'un budget de transition en attendant les résultats de l'audit financier permettant de connaître nos marges de manœuvre, le Budget Primitif 2021 du PNRM, s'inscrit dans le sens des orientations affirmées par le Président Denis LOUIS-REGIS et son équipe lors de leur investiture, le 26 août 2020.

Au travers de sa Charte (contrat qui détermine pour le territoire du Parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre), validée par décret du 23/10/12, 4 axes stratégiques sont déclinés en 26 mesures adaptées qui visent à renforcer et renouveler la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir de la Martinique.

- Axe 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique ;
- Axe 2 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ;
- Axe 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ;
- Axe 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc.

L'idée partagée par la gouvernance actuelle est que cette institution doit être un véritable outil de développement qui doit contribuer à la réalisation d'infrastructures structurantes pour le développement de la Martinique en matière de valorisation du patrimoine naturel et culturel

C'est ainsi que l'axe 1 de la Charte sera de nouveau au cœur de nos préoccupations pour le renforcement de l'attractivité du territoire ceci afin de créer de la richesse et de l'emploi. En conséquence, les orientations générales de l'actuelle Charte du PNRM seront respectées. Elles conduisent notamment à renforcer l'attractivité du territoire en valorisant la diversité de nos patrimoines et ses exceptionnalités. L'objectif étant d'assurer une véritable politique de développement durable, pour créer du développement socioéconomique, tout en assurant la préservation du territoire et la transmission des connaissances et savoir-faire. Un accent particulier sera d'ailleurs donné sur le rapprochement du Parc avec les communes. Concrètement, il s'agira de traduire par le redémarrage du programme d'investissements, l'ambition que nous avons pour le PNRM.

Pas de développement sans investissement. En conséquence, les projets tels que la réhabilitation de l'Aileron, la desserte et l'accueil sur la Réserve de la Caravelle, un accueil digne de ce nom sur la réserve marine du Prêcheur permettant de générer des flux de visiteurs dans ce territoire nord, le mémorial de l'esclavage à Dubuc par la réhabilitation des ruines, l'accueil de la Réserve des îlets de Sainte Anne, l'aménagement du Fort Tartenson autour de nos relations avec l'Afrique sont autant de projets qui devront être traduits dans les budgets du PNRM...

Par ailleurs, un accent particulier sera également porté sur l'axe 4 de la charte du Parc : « Renforcer la performance de l'outil Parc ». Dans ce cadre :

- le travail de fond entamé par les commissions (Finances, RH, CT, CHSCT...) de septembre à décembre 2020 sera mis en œuvre en 2021. Il s'agira d'une part, sur la base des résultats des audits ressources humaines et socio-organisationnel, d'optimiser le fonctionnement interne de la structure en plaçant « l'humain au cœur du projet ». Une attention particulière sera portée sur les agents en situation précaire (tant par leur niveau de salaire que par leur type de contrats), sur l'amélioration des conditions de travail, sur l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur l'optimisation de l'organigramme...
- Un nouveau logiciel de suivi et d'assistance à l'élaboration de procédures d'achat public sera déployé dans l'ensemble des Directions. Il s'agira de rationaliser et d'optimiser nos procédures

d'achat pour satisfaire un contexte règlementaire de plus en plus technique et réaliser des économies d'échelle.

En conclusion, ses orientations budgétaires 2021 s'appuieront sur :

1. Une évolution limitée des Ressources en 2021
2. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement impérative
3. Une poursuite du développement des actions du PNRM au travers des programmes d'actions opérationnels
4. Les équilibres financiers

I. Une évolution limitée des Ressources en 2021

A. Stabilité des Recettes de Fonctionnement

1. Recettes fixes

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc.

La contribution statutaire des Communes et des Communautés de communes pour 2021 est calculée à partir de la population DGF 2013.

Financeurs	Coût / Habitant	Montant
CTM	8.43 € / Habitant	3 405 000.00 €
*CTM Dotation complémentaire		289 238.00 €
Total CTM		3 694 238.00 €
Communes (3 tranches)	0.30 € / Habitant - Tranche 20 000 h	130 000.00 €
	0.22 € / Habitant Tranche 20 000 h à 40 000 h	
	0.15 € / Habitant Tranche > 40 000 h	
Communautés de communes	0.15 € / Habitant	Cap Nord 19 380.00 €
		CAESM 21 420.00 €
		CACEM 24 074.70 €
Total		3 889 112.70 €

*Dotation CTM complémentaire : L'intégration de 5 agents de la Fédération Martiniquaise des Offices de Tourisme en 2015

La subvention de l'Etat pour le fonctionnement du PNM est maintenue en 2020.

Dotation complémentaire	Montant
Subvention de fonctionnement du PNRM	120 000.00 €
Total annuel	120 000.00 €

Synthèse des dotations

Collectivités	Appelé 2021 sans valorisation
(CTM)	3 405 000,00 €
CACEM	24 074,70 €

Cap Nord	19 380,00 €
CAESM	21 420,00 €
Ajoupa Bouillon	595,68 €
Anses d'Arlet	1 320,56 €
Basse Pointe	1 307,30 €
Bellefontaine	1 519,00 €
Carbet	1 306,96 €
Case Pilote	1 559,58 €
Diamant	2 104,94 €
Ducos	5 799,72 €
Fonds Saint-Denis	294,44 €
François	6 731,32 €
Grand Rivière	233,92 €
Gros-Morne	3 680,84 €
Lorrain	2 616,98 €
Macouba	426,36 €
Marigot	1 256,98 €
Marin	3 055,58 €
Morne Rouge	1 779,90 €
Morne vert	641,58 €
Prêcheur	580,04 €
Rivière Pilote	4 604,62 €
Rivière Salée	4 480,86 €
Sainte-Anne	1 615,34 €
Saint-Esprit	3 154,52 €
Saint-Joseph	5 796,32 €
Sainte-Luce	3 359,20 €
Saint-Pierre	1 530,00 €
Sainte-Marie	6 441,98 €
Trinité	4 811,68 €
Trois-Îlets	2 638,74 €
Vauclin	3 133,44 €
	78 378,38 €
	51 621,62 €
	3 599 874,70 €

2. Recettes d'équilibre

Des recettes supplémentaires pourraient permettre d'abonder la section de fonctionnement du budget du PNRM. :

- Il perdure des subventions très anciennes d'équipement qui n'ont pas fait l'objet d'un reversement de la quote-part d'investissement transférée au compte de résultat. Une inscription de cette quote-part des subventions à hauteur de 480 000.00 € pourrait être proposée dans le cadre d'un prochain budget supplémentaire suite à un travail préalable de mise à jour des subventions avec les services de la Trésorerie.

- Dans le cadre de la DM1 votée au 15/01/2021, a été communiqué aux élus du PNRM, le dossier recensant l'ensemble des dépenses, des recettes, des marchés pour l'opération des Floralties Internationales de Martinique réalisé en 2019. Ce fut un programme non équilibré en recettes lors de l'engagement des dépenses :
 - o Dépenses engagées = 1 265 754.99 €
 - o Recettes perçues = 728 232.90 € dont 40 000.00 € en rattachement CTM / subvention de 200 000.00 €

Cette opération a fortement impacté tant sur la répartition des enveloppes que sur l'exécution budgétaire et financière des années 2019 et 2020. Il conviendrait de solliciter la CTM pour une recette exceptionnelle de fonctionnement du programme d'actions à hauteur de 497 522.00 €. Si nous obtenons un accord de la CTM, nous l'intégreront à la section de fonctionnement lors d'un Budget Supplémentaire.

Comme souligné précédemment, une analyse fine des programmes d'actions antérieurs à 2020 doit être réalisée afin de véritablement savoir qu'elle sera la part d'autofinancement du PNRM pour finaliser le plan de financement de ces programmes. Une subvention exceptionnelle devra certainement être sollicitée auprès de la CTM.

Enfin, le PNRM étant gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du Prêcheur, une dotation complémentaire devra être demandée à la CTM pour la gestion opérationnelle de cette réserve (équipement, personnel...) en 2021. Cette dotation supplémentaire sera estimée et fera l'objet d'une demande à intégrer lors d'un BS.

B. Des recettes d'investissement dépendantes des programmes d'actions

Les recettes d'investissement ne perçoivent pas de recettes stables. Elles sont abondées uniquement par les enveloppes financières issues des programmes d'actions.

Le solde d'exécution est relativement important puisqu'il pourrait s'élever à 3 057 302.22 € (montant provisoire). Il conviendra de « toiletter » ce programme d'actions en investissement au regard de l'ambition de la nouvelle gouvernance et des conventions de financements en cours...

Il conviendra de veiller également à ce que le PNRM puisse régulièrement dégager dans sa section de fonctionnement, la part d'autofinancement nécessaire à la réalisation de ce programme d'investissement.

Le FCTVA constitue également une source de financement. A noter que pour 2021, l'automatisation du FCTVA sera mise en place suite à des reports successifs lors de la loi de finances 2019 et 2020. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitivement mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

C. Une optimisation des financements nécessaire

Que ce soit en recettes de fonctionnement ou d'investissement, les principaux financeurs du PNRM sont l'Europe, la CTM et l'ODE.

Outre les financeurs « historiques », la recherche de partenariats ou l'optimisation des financements en s'appuyant sur les divers plans de relances (contrat de convergence territorial, plan de refondation de la Martinique, plan de relance de l'Etat...) semblent plus que nécessaire.

Par ailleurs, il conviendra également d'être vigilant au regard des appels à projets nationaux (Office Français de la Biodiversité, Ministère...).

II. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement impérative

A. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les cotisations diverses.

Comme pour les autres postes de dépenses, les services poursuivront une veille et une gestion optimale de ces lignes de crédits.

La plus grande partie des dépenses de fonctionnement devront être intégrée dans les différents programmes d'actions.

Les dépenses engagées en 2020 pour l'acquisition de masques et gel hydroalcoolique seront maintenues en 2021 permettant aux agents de venir travailler en toute sécurité dans le respect des gestes barrières.

En outre, les services engageront autant que faire ce peu des actions tendant à la mutualisation des achats. L'acquisition d'une solution logiciel « marchés publics » en début d'année 2021 devrait rendre plus efficiente les recherches d'économie et sécuriser les procédures.

L'évolution des outils de gestion du suivi des mandatement a été initiée en 2020 et se poursuivra en 2021 :

- ✓ Mise en place du PES Marché ;
- ✓ Gestion Electronique des Documents : amélioration du stockage des données Finances ;
- ✓ Retour date de paiement dans la base finances – Partie OCRE ;
- ✓ Portail Service Fait : mise en place de circuits de suivi et de validation du service fait
- ✓ Chorus pro : dématérialisation des factures avec le module de récupération des factures
- ✓ AP/CP : préparation du budget 2022

Au regard des conséquences consécutives à la crise sanitaire mais aussi au contexte incertain lié à la lutte contre la COVID-19, les dépenses en fonctionnement devront être maîtrisées et requestionnées en fonction des évolutions. Le contexte appelle donc à une très grande vigilance et à une réelle prudence.

B. Les charges de personnel

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que les orientations stratégiques sur les différents axes de cette politique des Ressources Humaines sont présentées dans cette partie.

1) Evolutions réglementaires

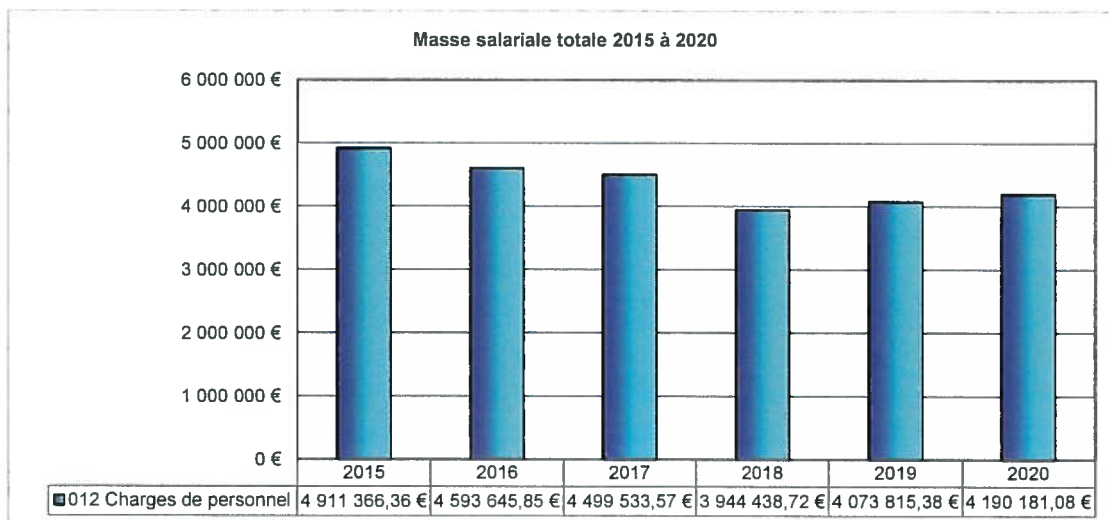
Les mesures nationales 2021 ayant un impact sur l'évolution des charges de personnel sont :

- ✓ Le point d'indice reste gelé pour 2021.
- ✓ La dernière mise à jour des grilles indiciaires liée au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ayant pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et militaires en revalorisant leur carrière. Ainsi, au 1er janvier 2021, le minimum de traitement de la fonction publique sera porté à 1 546,39€ (soit +6,8% ou 98,41€), concernant les agents de catégorie C, dernier palier prévu dans l'accord PPCR.

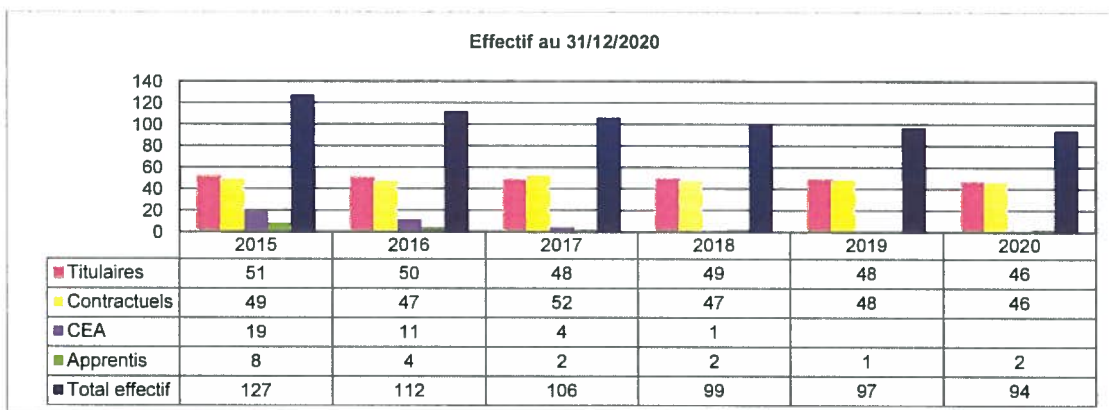
- ✓ Mise en place d'une nouvelle mesure devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 dans la Fonction Publique, la prime de précarité déjà versée aux salariés du privé. Elle prévoit le versement d'une indemnité de 10% assise sur la rémunération brute pour les agents en fin de CDD dont la durée du contrat a été inférieure ou égale à un an. Le PNRM pourrait être impacté par cette mesure puisque le recours aux contractuels recrutés pour faire face à un besoin saisonnier d'activités est d'usage.
- ✓ Le taux du SMIC horaire 2021 progressera de 1.2% par rapport à 2020 et sera de 10,15€ brut soit pour un contrat de travail de 35 heures par semaine, un SMIC mensuel de 1539,42€ et annuel de 18 473€. Les apprentis sont entre autres concernés par cette évolution.
- ✓ Les taux de cotisations CNFPT, Centre de Gestion, IRCANTEC, RAFF et ATIACL n'évolueront pas normalement en 2021 contrairement aux cotisations URSSAF.
- ✓ Revalorisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG : un projet de décret examiné le 13 novembre 2020 en conseil commun de la fonction publique (CCFP) prévoit de pérenniser le réexamen annuel de l'indemnité en l'étendant à l'ensemble des agents concernés par une évolution à la hausse ou à la baisse de leur rémunération.
- ✓ Par ailleurs, la mise en place d'ici 2022 de la déclaration sociale nominative est une nouvelle donnée à intégrer dans la préparation budgétaire. La déclaration sociale nominative (DSN) remplace déjà plusieurs déclarations sociales qui incombent aux employeurs du secteur privé depuis le 1^{er} janvier 2017. Le décret d'application de l'article 43 de la loi pour un « État au service d'une société de confiance », du 28 novembre 2018, a fixé les dates d'obligation pour produire une déclaration sociale nominative (DSN) pour la fonction publique, en trois vagues, 1^{er} janvier 2020, 1^{er} janvier 2021 et 1^{er} janvier 2022. L'entrée en DSN ne peut se faire qu'au 1^{er} janvier de l'année en raison du portage du prélèvement à la source par la DSN. La date prévue dans le décret est une date au plus tard, aussi tout employeur qui le souhaite peut devancer l'obligation. La DSN est un dispositif déclaratif entièrement dématérialisé ayant vocation à remplacer l'ensemble des déclarations sociales et celle fiscale du Prélèvement à la Source par une déclaration unique synchronisée avec la paye mensuelle des agents.

2) Evolution des effectifs et de la masse salariale

La masse salariale qui était de 4 073 815.00 € en 2019 a progressé de 2,8 % pour atteindre 4 190 181.00 en 2020 (montant provisoire). Elle représenterait, en 2020, 65 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.



Au 31 décembre 2020, l'effectif du Budget Principal s'établit à 94 agents.



L'effectif permanent totalise (titulaires, CDD emploi permanent et CDI) :

- ✓ Catégorie A : 17 % de l'effectif
- ✓ Catégorie B : 6% de l'effectif
- ✓ Catégorie C : 39% de l'effectif

38 % de l'effectif est représenté par des emplois non permanents soit 31 agents.

Réparti selon les filières suivantes (titulaires, CDD emploi permanent et CDI):

- ✓ Filière administrative : 24 agents
- ✓ Filière technique : 27 agents
- ✓ Filière Animation : 4 agents
- ✓ Filière police de la nature : 4 agents

Au 28 février 2020, la répartition femmes/hommes est la suivante :

- ✓ 39 femmes – âge moyen 44 ans
- ✓ 55 hommes – âge moyen 47 ans

En raison de l'évolution de la pyramide des âges, le PNRM verra partir 3 fonctionnaires (hommes) à la retraite en 2021. À chaque départ en retraite, il conviendra de redéfinir le besoin en personnel à

l'aune de l'évolution des métiers, des besoins et des nouvelles méthodes de travail (mode projet, transversalité, polycompétence, nouvelles technologies...).

Depuis 2016 aucun agent n'avait été inscrit au tableau d'avancement. Le rattrapage a été réalisé à partir du 28 décembre 2020. Aussi, on peut considérer que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne pourra être estimé à 6 % en raison de retard pris depuis 4 ans.

En 2021, seulement 4 agents titulaires seront éligibles au tableau d'avancement ancienne version hors LDG.

Par ailleurs, l'enveloppe charges de personnel intégrera :

- ✓ La révision de 19 salaires les plus bas des agents sur emplois non permanents : 5 500 € annuel ;
- ✓ La révision des salaires des agents en CDI, dont ex-FMOTSI pour lesquels une dotation de 289 238.00 € est versée annuellement par la CTM et dont les indices sont restés bloqués depuis septembre 2015 : 14 000.00 € annuel pour 5 agents ;
- ✓ La régularisation de certains agents sur emploi non permanent au regard de leur contrat (environ 21 agents) ;
- ✓ La mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP plus cohérent répondant de manière plus équitable aux fonctions, missions et responsabilité des agents.
- ✓ Un plan de formation adapté aux objectifs de la politique de développement du PNRM ;

3) Outils de pilotage des Ressources Humaines

Les conclusions de l'audit socio-organisationnel couplées avec les préconisations de l'audit financier permettront de disposer des éléments nécessaires pour un pilotage des Ressources Humaines plus efficient au PNRM.

- ✓ **L'organigramme** voté en Comité Syndical le 20 novembre 2020 sera probablement amené à évoluer et permettre une meilleure transversalité entre les directions.
- ✓ **Les Lignes Directrice de Gestion** : conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, toutes les collectivités territoriales doivent définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG). Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de Gestion des Ressources Humaines (GRH) sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :
 - Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective ;
 - Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
 - Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
 - Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
 - Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique, et renforcer la formation.

La mise en place des LDG permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

✓ **Mutuelle** : il pourra être étudié au cours de l'année 2021, la faisabilité d'un soutien financier pour la prise en charge d'une partie des frais de la mutuelle ou prévoyance des agents constituant un accompagnement social fort de la part de l'autorité territoriale.

- ✓ **Amélioration des moyens techniques** : plusieurs chantiers sont en cours :
- Gestion Electronique des Documents RH : amélioration du stockage des données RH ;
 - Nouveau Portail des demandes d'absence et gestion des congés ;
 - Mise en place du coffre-fort numérique : Accès dématérialisé aux fiches de paye ;
 - Formalisation de la mise en place du télétravail avec un protocole d'accord et amélioration des moyens techniques de travail à distance.

Enfin, il conviendra de prendre en compte une enveloppe financière permettant de mettre en œuvre les préconisations de l'audit socio-organisationnel.

III. La structure de la dette

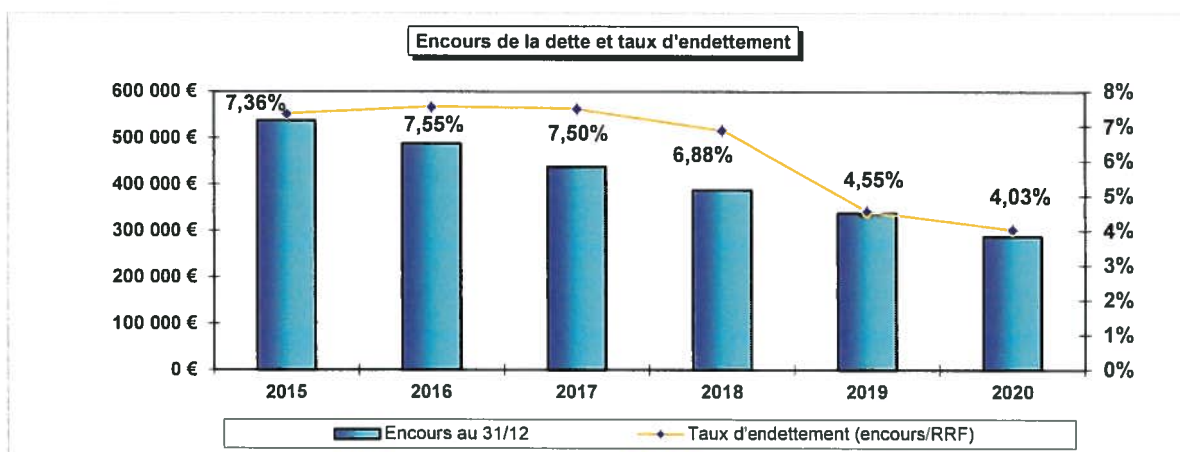
En septembre 2011, le PNRM a contracté un emprunt de 750 000.00 € à un taux fixe de 3.69 % sur une durée de 15 ans auprès de la BPCE International et Outre-Mer.

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'élève à 287 500.00 €. Dernière échéance : le 30/09/2026

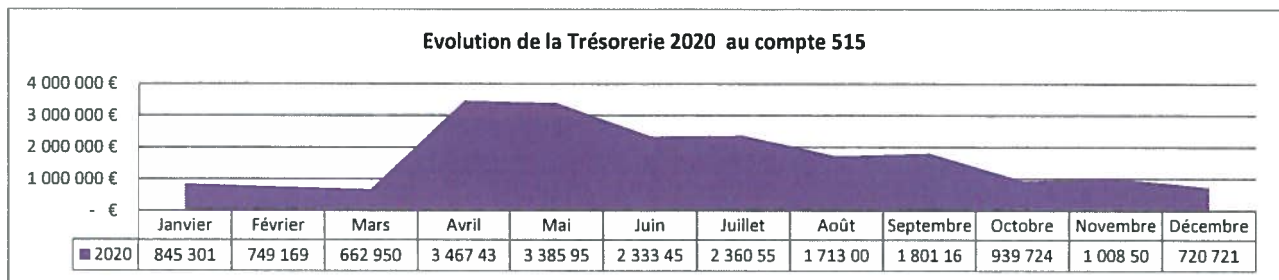
Le remboursement des annuités 2021 se décompose comme suit :

Échéances	Capital	Intérêts	Total échéance	Capital restant dû
30/03/2021	12 500,00 €	2 652,19 €	15 152,19 €	275 000,00 €
30/06/2021	12 500,00 €	2 536,88 €	15 036,88 €	262 500,00 €
30/09/2021	12 500,00 €	2 421,56 €	14 921,56 €	250 000,00 €
30/12/2021	12 500,00 €	2 306,25 €	14 806,25 €	237 500,00 €
Année 2021	50 000,00 €	9 916,88 €	59 916,88 €	237 500,00 €

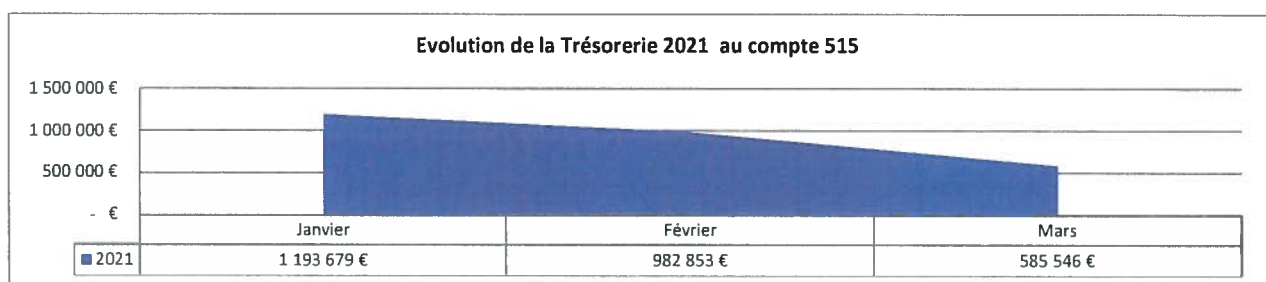
L'encours de la dette est peu élevé et le taux d'endettement représente 4.03 % des recettes réelles.



La Trésorerie est toujours gérée à flux tendu dans l'attente du versement des dotations et autres subventions. Un apport ponctuel de Trésorerie permettrait certains mois de soulager les mandats mis en attente de paiement au profit de la paye des agents.



* Juin et juillet 2020 : les données ne sont pas communiquées.



La CTM a versé en janvier 2021 l'avance de 60 % du programme d'actions 2020 en investissement soit 480 000.00 €.

Par ailleurs, la CTM a émis le mandat pour le versement de l'avance du programme d'actions 2020 en fonctionnement pour 1 023 457,20 €. Cette somme est attendue prochainement au compte 515 du PNRM.

IV. Les programmes d'actions

Les principaux financeurs des programmes d'actions sont :

- ✓ La CTM ;
- ✓ Les Fonds Européens (FEDER, FSE, INTERREG, FEADER, LIFE) ;
- ✓ ODE ;
- ✓ Office Français de la Biodiversité (OFB) ;

En 2021, l'enveloppe sollicitée à la CTM sera identique à celle de 2020 selon le scénario retenu dans le cadre des orientations budgétaires 2021. Une enveloppe supérieure pourrait être envisagée si nous envisageons de mettre en place un scénario plus ambitieux, fonction des demandes des différents services afin d'assurer la mise œuvre des différents projets non retenus et d'autre part, pour un retour à l'équilibre si cela s'avérait nécessaire suite à l'audit financier (Floralies internationales...):

- ✓ Fonctionnement : 1 705 762.00 €
- ✓ Investissement : 800 000.00 €

La fongibilité des enveloppes programmes accordée par la CTM donne la latitude en cours d'année d'abonder plus ou moins les programmes en fonction de la progression des réalisations.

A. L'Animation du territoire comme vecteur de développement, de valorisation, de sensibilisation, de transmission et diffusion de la connaissance.

La diversité naturelle et culturelle de la Martinique constitue un patrimoine qu'il convient de préserver, pour en faire un atout majeur de développement pour notre île.

Cet axe de développement autour du patrimoine est un enjeu économique, social et économique qui peut représenter une réelle opportunité en matière de développement durable.

Plusieurs secteurs d'activités économiques peuvent être développés, renforcés, ou créés dans différents domaines, à savoir :

- Le tourisme en lien avec le développement de la randonnée et du tourisme vert sur terre, ou la randonnée aquatique sur mer, le tourisme culturel ...
- L'Education à l'environnement avec la mise en place d'activités d'animation auprès des scolaires et du grand public basé sur la connaissance du patrimoine ;

Au cours de cette année 2021, nous poursuivons :

- Notre programme annuel de balades et randonnées thématiques pour un public le plus large possible
- Notre soutien à des pratiques patrimoniales ancestrales avec les Grands prix du Parc Naturel (Course de mulets)
- Les animations sur les sites du Parc

Toutes ces opérations d'animation contribuent à mettre en œuvre les 4 axes prioritaires de la charte du Parc Naturel Régional de Martinique qui se déclinent sur le territoire par des actions concrètes de :

- Diffusion de la connaissance,
- Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Animation du territoire

Cependant la crise sanitaire liée à la COVID-19 que nous vivons actuellement aura une incidence majeure sur la mise en œuvre de notre programme annuel.

En effet nos missions s'effectuent sur l'ensemble du territoire et au contact très rapproché de ses habitants.

L'impact de cette crise sur la saison touristique à venir va compromettre la mise en œuvre de notre activité équestre spécifique à l'attention des croisiéristes.

1) Fonctionnement : Découvrir le patrimoine autrement

Ce programme étalé sur l'année et ouvert au grand public comprend l'organisation de randonnées et de balades découverte mais également la mise en place de sorties nautiques afin de découvrir le littoral, nos anses et îlets.

L'objectif de ces randonnées et balades consiste à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc.

La Cible retenue est le grand public. Ce programme « Découvrir le Patrimoine Autrement » comprend entre autres :

- ✓ Des randonnées,
- ✓ Des balades découvertes,
- ✓ Des balades nautiques,

a) Les Balades Nautiques

L'objectif des sorties nautiques est de :

- ✓ Faire connaître le milieu naturel marin et littoral de la Martinique
- ✓ Rendre accessible les milieux naturels protégés grâce à la transmission de connaissances

- ✓ scientifiques (géologie, ornithologie, botanique, réglementation...)
- ✓ D'animer le territoire dans le respect des biotopes : visites encadrées et limitées

b) Les Randonnées

L'objectif de ces randonnées consiste à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc.

Il s'agit donc de promouvoir le savoir-faire des artisans et des artistes du territoire ainsi que la mise en place d'ateliers afin de permettre aux participants de mieux connaître leur patrimoine.

2) Fonctionnement : Education à l'Environnement

Ce programme s'adresse exclusivement aux établissements scolaires.

Le Parc Naturel Régional de Martinique depuis sa création en 1976 a engagé auprès de la population et particulièrement des jeunes de la communauté scolaire une action d'éducation permanente à l'environnement. L'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action d'un Parc : elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action. Corrélativement, elle implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs.». Il conviendra de relancer et de renforcer notre action en la matière en réorganisant notamment le Service « Education à l'Environnement ». Il est à souligner d'ailleurs que nous disposons dorénavant d'un outil structurant qui est le pavillon pédagogique construit au domaine d'Émeraude et qui pourra accueillir dans des conditions optimales des classes nature...

Ainsi le Parc Naturel Régional de Martinique développe des programmes et des actions originales pour mettre en œuvre les quatre objectifs pédagogiques ci-dessous :

- ✓ Découvrir le territoire et le faire découvrir à d'autres,
- ✓ Comprendre la complexité de l'environnement et les enjeux du territoire,
- ✓ Mobiliser et convaincre pour une action citoyenne et durable sur les territoires,
- ✓ Agir et Participer avec les forces vives du territoire.
- ✓ Il s'agit donc pour le PNRM de :
- ✓ Faire découvrir nos sites (Domaine d'Émeraude, Réserve naturelle de la Caravelle, Réserve Ornithologique des Ilets de Sainte Anne, le Château Dubuc ou autres sites d'intérêts majeurs)
- ✓ Faire Comprendre et appréhender la complexité de l'environnement naturel, social, humain, économique, ainsi que les différents modes de gestion du territoire. Mais aussi faire comprendre la responsabilité de l'homme et son rôle pour l'avenir du territoire
- ✓ Ce programme comprend entre autres :
- ✓ Des visites guidées des sites (Domaine d'Émeraude, Château DUBUC, la réserve de la Caravelle, la Réserve Naturelle Nationale des Ilets de Sainte Anne)
- ✓ Des classes « Parc Environnement » sur des thématiques tel que
 - La Mangrove
 - Le lasotè
 - La lecture de paysage
 - Le jardin créole
 - Le littoral et la mer
 - Rivière
 - ...etc.
- ✓ Des Classes « Parc Patrimoine »
 - Le Noël Antan lontan

Toutes ces activités pédagogiques font l'objet d'une communication vers la communauté scolaire avec l'impression d'un catalogue pédagogique biannuel.

Au-delà du public scolaire, au regard de la mesure 9 de la Charte, le PNRM devra relancer ses actions en matière de maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables en reprenant la maîtrise de l'outil dont il avait fait l'acquisition, « l'énergie Bus ».

3) Fonctionnement : Evènementiels sur les sites du Parc

Ce programme doit répondre aux exigences de l'axe 4 de la charte du PNRM « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ».

« Cette problématique de quête identitaire concerne le Parc Naturel Régional de la Martinique, qui cherche à allier préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines martiniquais. Il s'agit en effet pour le Parc d'aider à la transmission du patrimoine culturel martiniquais, notamment de la culture créole, et de revivifier cette culture en révélant l'ancrage des traditions populaires dans la vie quotidienne. Son action doit répondre plus particulièrement à un enjeu de valorisation de la culture créole comme élément de réappropriation de l'identité et du patrimoine martiniquais. »¹

L'objectif consiste à animer les sites gérés par le Parc (Domaine d'ÉMERAUDE, Château DUBUC, Réserve naturelle de la caravelle, réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne) afin de les valoriser.

Il sera proposé de nouvelles formes d'animation qui seront réalisées de façon ponctuelle mais également tout au long de l'année

4) Fonctionnement : Grand prix du Parc « Course de Mulets »

L'objectif consiste à redynamiser et valoriser le patrimoine culturel du Nord Atlantique à travers les courses de mulets sur la plage de Sainte-Marie.

Chaque année, il est de tradition à Sainte Marie, d'organiser des courses de chevaux et de mulets sur la plage à l'occasion de la fête patronale du 15 août

Le PNRM a fait le choix de réintroduire la course traditionnelle de mulets sous le nom de Grand Prix du Parc.

5) Fonctionnement : Activités équestres

Dans le cadre de sa mission de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le Parc Naturel Régional de Martinique a décidé de développer une activité équestre.

Celle-ci a démarré en 2011 avec la mise en place d'un chantier d'insertion Aniers Muletiers en novembre 2011. Il s'est poursuivi en 2013 avec notamment l'acquisition d'ânes, de mulets et de calèches.

En 2014 cette activité a poursuivi son développement avec le recrutement d'anciens agents en chantier d'insertion et l'animation du moulin de Val d'Or en mars 2014 pour le compte de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (CAESM).

L'objectif du Parc naturel avec le développement de cette activité consiste à réintroduire les ânes et mulets qui constituent un élément patrimonial important de l'histoire de la Martinique mais également une source de développement d'une nouvelle activité économique à travers des activités telles que :

- ✓ Le portage de matière d'œuvre pour l'entretien des sentiers de la Réserve naturelle de la Caravelle
- ✓ Le débardage en forêt,
- ✓ Le portage pour les agriculteurs,
- ✓ Des opérations d'Asino thérapie
- ✓ Des balades en calèches
- ✓ Le développement d'un centre équestre

Six ans après le démarrage de cette activité force est de constater qu'elle n'a pas encore trouvé un équilibre tant au niveau de sa structure organisationnelle et financière, malgré l'engouement qu'elle suscite.

La gestion de l'activité équestre avait été confiée dans son intégralité et par convention à l'association des Amis du Parc Naturel de Martinique (AAPNRM). Celle-ci prévoyait que l'AAPNRM s'occupe des soins,

¹ Extrait de la Charte du PNRM

de l'alimentation de la commercialisation de toutes les activités liées aux équidés. Le rôle de la DATEEC se contentait de mettre à disposition de l'AAPNRM 4 âniers muletiers agents salariés au sein de notre direction. Par courrier transmis au PNRM, l'AAPNRM a dénoncé cette convention en 2019. Ainsi Courant 2019, la DATEEC a récupéré l'intégralité de la gestion de l'activité équestre.

Il est proposé de maintenir ce programme d'activité et de l'équilibrer.

6) Investissement : Conception et réalisation d'un logiciel de réservation des sites

La DATEEC assure la gestion de la réservation des sites. La DATEEC ne dispose pas d'un outil performant pour assurer cette prestation.

Il est donc proposé de concevoir et réaliser via un prestataire ou faire l'acquisition d'un logiciel spécifique et dédié à cette activité.

7) Validation en Commission des programmes d'actions 2021 de l'Animation

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Découvrir le patrimoine autrement	2021	F	111 150,00 €	111 150,00 €
Education à l'environnement	2021	F	83 500,00 €	83 500,00 €
Evènementiels sur les sites du Parc	2021	F	220 000,00 €	220 000,00 €
Grand prix du Parc "Mulets"	2021	F	20 000,00 €	20 000,00 €
Activités Equestres	2021	F	211 000,00 €	211 000,00 €
			645 650,00 €	645 650,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Conception - réalisation logiciel réservation sur les sites	2021	I	20 000,00 €	20 000,00 €
			20 000,00 €	20 000,00 €

8) Ajustements proposés

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA	ODE	DAC	PARTICIPANTS
Découvrir le patrimoine autrement	2021	F	91 150,00 €	91 150,00 €	55 150,00	7 000,00		29 000,00
Education à l'environnement	2021	F	70 000,00 €	70 000,00 €	55 500,00	5 000,00		9 500,00
Evènementiels sur les sites du Parc	2021	F	190 000,00 €	190 000,00 €	170 000,00		20 000,00	
Grand prix du Parc "Mulets"	2021	F	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00			
Activités Equestres (50% des salaires)	2021	F	211 000,00 €	211 000,00 €	201 000,00			10 000,00
			582 150,00 €	582 150,00 €	501 650,00 €	12 000,00 €	20 000,00 €	48 500,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA
Conception et réalisation logiciel réservation sur les sites	2021	I	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00

20 000,00 € 20 000,00 € 20 000,00 €

9) Restes à réaliser sur les programmes antérieurs

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CAESM	PNRM
A423AT1927	Animation Val D'Or	2019	F	- €	122 000,00 €	122 000,00	
A104EQ2002	Activités Equestres	2020	F	3 054,69 €	3 054,69 €		3 054,69
A423AT2029	Découvrir le patrimoine autrement	2020	F	350,00 €	350,00 €		350,00 €
A423ES2005	Événementiels sur les sites du Parc	2020	F	17 050,78 €	17 050,78 €		17 050,78
A425EE2007	Éducation à l'environnement	2020	F	7 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00
A425EE2008	Création de supports pédagogiques	2020	F	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00
				37 455,47 €	159 455,47 €	122 000,00 €	37 455,47 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA 1322	CTM-PA 1312	PNRM
A425EE1507	Création de supports pédagogiques et manifestations à destination des scolaires et d'un public plus large	2015	I	- €	50 691,51 €		50 691,51	
A423AT1928	Valorisation du patrimoine naturel et culturel	2019	I	18 000,00 €	18 000,00 €	12 000,00		6 000,00 €
A104EQ2002	Activités Equestres	2020	I	15 295,00 €	15 295,00 €	15 295,00		
				33 295,00 €	83 986,51 €	27 295,00 €	50 691,51 €	6 000,00 €

B. La connaissance, la protection, la valorisation de la biodiversité et l'aménagement durable du territoire

L'accent sera mis sur une forte mobilisation du suivi de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco des « Volcans et Forêts de la montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique ». Les enjeux sont notamment centrés sur l'accompagnement des missions d'expertise programmées par l'UNESCO et le début de mise en œuvre du plan de gestion inscrit dans le dossier de candidature.

Les missions « cœur de métier » seront poursuivies, parmi lesquelles :

- ✓ Actions de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (centralisation des bases de données existantes, diffusion de la connaissance, mise en réseau des acteurs) ;
- ✓ Conduites d'études des populations et écosystèmes et d'inventaires sur la faune et la flore en Martinique pour une meilleure connaissance de notre patrimoine ;
- ✓ Gestion et valorisation d'espaces naturels : protection de la biodiversité, et renforcement de l'attractivité du territoire en misant sur l'impact positif des aires protégées auprès des visiteurs ;
- ✓ Gestion de réserves naturelles (La Caravelle, Les îlets de Sainte-Anne, Baie de Génipa, Réserve Marine du Prêcheur), surveillance du territoire, valorisation des mangroves...
- ✓ Portage de projets phares (OGS des Salines...).

1) Fonctionnement : Education à l'environnement et renouvellement signalétique pédagogique au sein de la réserve naturelle nationale de la caravelle : 80 000 €

Assurer la connaissance des Réserves et l'information des usagers sur les populations et le milieu en mettant en œuvre des actions d'éducation à l'environnement et d'actualisation de la signalétique d'information et pédagogique (bornes, panneaux, visites virtuelles...)

2) Fonctionnement des réserves naturelles nationales : 405 962 €

Formidables vitrines de la richesse de la Martinique, les Réserves Naturelles Nationales (RNN) de la presqu'île de la Caravelle et des îlets de Sainte-Anne, gérées par le Parc Naturel Régional de la Martinique pour le compte de l'Etat, sont également des outils d'expérimentation pour la gestion de l'accueil du public et des terrains d'étude de la dynamique d'évolution des milieux et des populations d'espèces rares.

Il s'agit de mettre en œuvre les plans de gestion des réserves en réalisant des inventaires et suivis scientifiques, d'assurer les missions de police et d'accueil du public

3) Investissement : Travaux exceptionnels pour la restauration de la RD2 : 70 000 €

- ✓ Restauration du tronçon de Route Départementale n°2 de la réserve naturelle nationale de la Caravelle ;
- ✓ Assurer le confort et la sécurité des usagers de la Réserve.

4) Investissement : Restauration du grand sentier de la Pointe Caracoli : 323 650 €

Restauration écologique du sentier autour (amont, aval, plage) de la Pointe Caracoli de la RNNC et maintien d'un bon état pédologique, écologique et géologique des sentiers. Assurer le confort et la sécurité des usagers de la Réserve.

5) Investissement : Restauration des sentiers et mobilier des espaces protégés 100 000 € (I)

- ✓ Restauration des sentiers et du mobilier (érosion, marches, platelages...) ;
- ✓ Réparer et/ou remplacer le mobilier et assurer le confort et la sécurité des usagers de la Réserve.

6) Investissement : Travaux exceptionnels complémentaires de réfection du hangar et mirador de Sainte-Anne : 40 000 €

Remise en état du hangar et du mirador de Cap Chevalier (peinture, eau stagnante, électricité...), de la mise à l'eau (matériel, dispositif...) et du mirador de Cap Chevalier (peinture, infiltrations, traitement anti-termites, réfection du bâtiment...).

10) Fonctionnement et Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale Marine du Prêcheur - Albert FALCO 275 000 € (F : 130 000 € / I : 145 000 €)

Assurer la gestion administrative, technique, scientifique et financière de la RNT pour le compte de la CTM. Mise en place du balisage de la RNT, acquisition d'un local et de moyens nautiques. Mise en œuvre du plan de gestion de la RNT

11) Fonctionnement : Connaissance, préservation et valorisation de la biodiversité 90 000€

Actions d'inventaires des espèces patrimoniales (engoulevent coré, carouge...).

Actions de lutte contre les nuisibles.

Sensibilisation et éducation (grand public, scolaires...) sur la connaissance de la biodiversité martiniquaise.

12) Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlet : 16 000€

Entretien et valoriser le sentier sous-marin Lakay qui contribue à l'attractivité du territoire marin et à la connaissance des écosystèmes marins.

Actions : Entretien des dispositifs et mettre en place des activités aquatiques.

13) Candidature sur La liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Mise en œuvre du plan de gestion, et préparation de la phase internationale de la procédure (évaluation UICN) : 365 000 €

L'inscription sur La Liste du patrimoine mondial de l'Unesco est une démarche qui s'étend sur plusieurs années en raison de la complexité de l'élaboration du dossier de candidature et de la procédure de manière globale :

- Elaboration d'un dossier scientifique extrêmement argumenté et faisant la démonstration que le bien proposé à l'inscription dispose d'une valeur universelle exceptionnelle. Cela suppose la mise en place de consultations scientifiques sous forme de rencontres, séminaires, colloques, consultations directes...
- Mise en œuvre d'un plan de gestion du bien apportant la preuve que toutes les dispositions sont prises pour la transmission du Bien aux générations futures et sa valorisation. Ce plan de gestion doit être déjà mis en œuvre depuis au moins deux ans au moment de la soumission de la candidature au Comité de l'UNESCO. Un important volet de coopération internationale est à prévoir au sein de ce plan de gestion, ainsi qu'un volet spécifique au tourisme
- Le plan de gestion est accompagné d'un dossier de mobilisation démontrant comment l'ensemble de la population, des organisations civiles et des institutions locales s'est investi dans la définition du bien et dans sa préservation.

Pour l'exercice budgétaire 2021, l'urgence est de :

- Mettre en œuvre la phase internationale de la procédure d'inscription (instruction du dossier par l'UNESCO et l'UICN, préparation du passage en Comité du Patrimoine Mondial en juillet 2022).
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion, en lien avec les partenaires institutionnels, afin de conserver l'ensemble des valeurs du Bien, et notamment au niveau touristique.
- Poursuivre la démarche de coopération internationale en coopérant notamment avec les gestionnaires du Bien Dominicains et Saint-Lucien, avec le Bureau UNESCO « Mexique, Amérique centrale et Caraïbe » et en initiant les démarches permettant de faire de la Martinique un centre UNESCO de catégorie 2.
- Poursuivre la démarche de concertation et de mobilisation du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire.

14) Participation au programme européen Life BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche 257 581,17 €

Le projet Life BIODIV'OM vise à préserver la biodiversité menacée de 5 Régions ultra-périphériques (RUP) que sont : la Martinique, la Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin. En Martinique, les actions concernent particulièrement le Moqueur gorge blanche, oiseau endémique et protégé, présent uniquement sur la Presqu'île de la Caravelle.

Améliorer l'état de conservation de l'espèce en Martinique en renforçant la population présente et en favorisant la reconquête de son habitat naturel. Les missions principales sont les suivantes : rédaction du premier plan d'actions concerté en Martinique en faveur de l'espèce, régulation de la prédation, concertation avec les pêcheurs et les agriculteurs afin de définir des actions de préservation et de valorisation partagées.

Etat d'avancement : Montant total de l'enveloppe budgétaire allouée au projet en Martinique, sur 5 ans : **678 519,00 € TTC** (dont : montant total des cofinancements : 659 045 € TTC + Autofinancement PNRM : 19 474,00 € TTC)

N.B. Le financement UE sur le coût total des actions de Martinique s'élève à 407 111,00 € TTC. En 2018 : 30% du financement UE a été versé au PNRM (soient 122 133,30 € TTC). Montant total des recettes encaissées au 31/12/2020 : 200 382,23 € TTC (soient 30 % du montant total des cofinancements). Montant total des dépenses réalisées au 31/12/2020 : 161 863,69 € TTC (soient 24 % du montant total de l'enveloppe budgétaire et environ 81 % du montant total des recettes déjà encaissées).

15) FEDER "Développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité : mutualisation et diffusion des connaissances relatives à la biodiversité de Martinique" FEDER 155 211,60 €

L'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB) est un dispositif multi-partenarial animé par le PNRM depuis 2015 et composé de 43 structures institutionnelles et associatives. L'OMB vise à la centralisation et à la diffusion des connaissances relatives à la Biodiversité auprès des acteurs locaux œuvrant dans le

domaine et de la population martiniquaise ainsi que vers l'international. Le dispositif constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques

Il s'agit de poursuivre les actions du programme FEDER dédié au développement de l'OMB qui se focaliseront en 2021 sur la création de la plateforme SIG, l'alimentation du site internet, la poursuite de la concertation avec les partenaires, le traitement de données, la création de vidéos et l'édition de documents de communication (lettres d'informations, brochure grand public, kakémonos, etc...).

16) Fonctionnement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité : 75 450 €

En 2021 les actions se focaliseront sur la création de la plateforme SIG, l'alimentation du site internet, la poursuite de la concertation avec les partenaires, le traitement de données et la création de vidéos. La vulgarisation et la diffusion des connaissances seront réalisées via différents supports (alimentation d'un site internet accessible au grand public, permettant d'accéder à des informations relatives au patrimoine naturel de l'île, espèces observables, habitats naturels remarquables, réglementation, acteurs de la biodiversité, évolution d'indicateurs de biodiversité ; newsletter; lettres d'informations au format papier ; brochure grand public ; etc...).

17) Validation en Commission du programme d'actions 2021

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2021	F	271 314,00 €	271 314,00 €
Fonctionnement Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2021	F	130 000,00 €	130 000,00 €
Life BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche	2021	F	75 450,00 €	75 450,00 €
RNN Education à l'environnement et renouvellement signalétique pédagogique	2021	F	37 500,00 €	37 500,00 €
UNESCO - Mise en œuvre du plan de gestion, évaluation UICN et préparation de la phase internationale de la procédure	2021	F	350 000,00 €	350 000,00 €
Connaissance et Valorisation de la biodiversité	2021	F	80 000,00 €	80 000,00 €
Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlets	2021	F	8 200,00 €	8 200,00 €
			952 464,00 €	952 464,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
*Développement OMB	2021	I	155 212,00 €	357 819,86 €
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2021	I	134 648,00 €	134 648,00 €
Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO (Maison de la Mer)	2021	I	145 000,00 €	145 000,00 €
RNN Education à l'environnement et renouvellement signalétique pédagogique	2021	I	42 500,00 €	42 500,00 €
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration de la RD2	2021	I	70 000,00 €	70 000,00 €
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration du sentier de Pointe Caracoli	2021	I	323 650,00 €	323 650,00 €
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration sentiers et mobilier	2021	I	100 000,00 €	100 000,00 €
RNNISA Travaux exceptionnels complémentaires_Réfection hangar et mirador	2021	I	40 000,00 €	40 000,00 €
UNESCO - Mise en œuvre du plan de gestion, évaluation UICN et préparation de la phase internationale de la procédure	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €

Connaissance et Valorisation de la biodiversité	2021	I	50 000,00 €	50 000,00 €
Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlets	2021	I	8 000,00 €	8 000,00 €
			1 084 010,00 €	1 286 617,86 €

*L'écart entre la dépense et la recette pour le programme « Développement de l'OMB » provient du fait que les remboursements des dépenses dans le cadre d'un programme Européen sont en décalage dans le temps. La justification de la dépense s'effectuant au fil des remontées de dépenses certifiées entraînant un versement de la recette à postériori.

18) Ajustements proposés

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	ETAT DEAL	CTM-PA	CTM Autres	ODE	OFB	AFD	PNRM
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2021	F	271 314,00 €	271 314,00 €	237 814,00	20 000,00		10 000,00			3 500,00
Fonctionnement Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2021	F	130 000,00 €	130 000,00 €			100 000,00	20 000,00	10 000,00		
Life BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche	2021	F	75 450,00 €	75 450,00 €	20 000,00	25 000,00		25 000,00			5 450,00
RNN Education à l'environnement et renouvellement signalétique pédagogique	2021	F	37 500,00 €	37 500,00 €	33 000,00			4 500,00			
UNESCO - Mise en œuvre du plan de gestion, évaluation UICN et préparation de la phase internationale de la procédure	2021	F	350 000,00 €	350 000,00 €	55 000,00		266 000,00		15 000,00	14 000,00	
Connaissance et Valorisation de la biodiversité	2021	F	80 000,00 €	80 000,00 €	10 000,00	60 000,00		10 000,00			
Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlet	2021	F	8 200,00 €	8 200,00 €		4 200,00		4 000,00			
			952 464,00 €	952 464,00 €	355 814,00 €	109 200,00 €	366 000,00 €	73 500,00 €	25 000,00 €	14 000,00 €	8 950,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	CTM-PA	CTM-PA	CTM Autres	ODE	OFB	Conservatoire du littoral	PNMM	PNRM
Développement OMB	2021	I	155 212,00 €	357 819,86 €	123 073,26				123 490,18	12 750,00				98 506,42
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2021	I	134 648,00 €	134 648,00 €		80 000,00	26 648,00						20 000,00	8 000,00
Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2021	I	145 000,00 €	145 000,00 €					50 000,00	30 000,00			55 000,00	10 000,00
RNN Education à l'environnement et renouvellement signalétique pédagogique	2021	I	42 500,00 €	42 500,00 €		20 000,00			10 000,00		12 500,00			
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration de la RD2	2021	I	70 000,00 €	70 000,00 €			70 000,00							
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration du sentier de Pointe Caracoli	2021	I	323 650,00 €	323 650,00 €	152 116,00				19 419,00		64 730,00	42 819,00		44 566,00
RNNC Travaux exceptionnels_Restauration sentiers et mobilier	2021	I	100 000,00 €	100 000,00 €		35 000,00	15 000,00					50 000,00		
RNNISA Travaux exceptionnels complémentaires_Réfection hangar et mirador	2021	I	40 000,00 €	40 000,00 €		20 000,00	20 000,00							
UNESCO - Mise en œuvre du plan de gestion, évaluation UICN et préparation de la phase internationale de la procédure	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €					15 000,00					
Connaissance et Valorisation de la biodiversité	2021	I	50 000,00 €	50 000,00 €				50 000,00						
Valorisation du Sentier sous-marin Lakay de Les Anses d'Arlet	2021	I	8 000,00 €	8 000,00 €			5 000,00						3 000,00	
			1 084 010,00	1 286 617,86	275 189,26	155 000,00	136 648,00	50 000,00	207 909,18	52 750,00	64 730,00	105 319,00	78 000,00	161 072,42

19) Restes à réaliser programmes d'actions antérieurs

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	CTM-PA	CTM Autres	ODE	OFB	Conservatoire du littoral	MTEs	PNRM
A107PP1202	Réalisation de plans communaux de paysages	2012	F	17 000,00 €	17 000,00 €									17 000,00 €
A102EB1609	Mise en place d'un suivi des populations de chauves-souris de Martinique	2016	F	7 581,98 €	7 581,98 €									7 581,98
A103MA1601	Réserve Marine « Albert Falco »	2017	F	5 761,75 €	5 761,75 €									5 761,75 €
A102OB1706	Développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB)	2017	F	21 155,68 €	26 509,82 €				26 509,82					
A103UN1905	Mise en œuvre de la candidature à l'UNESCO	2019	F	5 471,98 €	5 471,98 €									5 471,98
A102EB1811	Programme Life BIODIV'OM- Conservation du Moqueur gorge-blanche	2019	F	238,70 €	238,70 €									238,70
A102OB1908	Fonctionnement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité	2019	F	11 385,57 €	11 385,57 €									11 385,57
A103GS2001	Mise en œuvre de la procédure OGS Salines	2020	F	8 000,00 €	8 000,00 €			8 000,00						18 031,80
A105PN2001	Service Police de la Nature du PNRM	2020	F	26 031,80 €	26 031,80 €					8 000,00				12 220,20
A102OB2009	Poursuite appui OMB	2020	F	32 531,14 €	32 531,14 €		20 000,00			12 000,00				531,14
A102EB1811	LIFE BIODIV'OM - Conservation du Moqueur gorge blanche	2020	F	196 332,16 €	196 332,16 €	122 133,30	20 000,00				17 152,03	16 000,00	17 152,03	3 894,80
A102EB1914	Etude préalable sur les marigots	2020	F	- €	10 000,00 €					10 000,00				
A102EB2016	Réalisation Atlas de de la biodiversité Nord	2020	F	30 000,00 €	30 000,00 €									30 000,00
A102EB2018	Etudes sur la biodiversité	2020	F	20 000,00 €	20 000,00 €									20 000,00
A102EB2019	Ouvrages sur la connaissance de la biodiversité	2020	F	15 000,00 €	15 000,00 €									15 000,00
A103RN2012	Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2020	F	17 530,00 €	17 530,00 €									17 530,00
A103UN2006	Finalisation procédure UNESCO	2020	F	65 207,55 €	65 207,55 €									65 207,55
A214JE2001	Jardin expérimental des plantes remarquables	2020	F	17 955,93 €	17 955,93 €									17 955,93
				497 184,24 €	512 538,38 €	122 133,30	40 000,00	8 000,00	26 509,82	30 000,00	17 152,03	16 000,00	17 152,03	235 591,20

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	ETAT DEAL	CTM-PA	CTM Autres	ODE	OFB	OFB	PNMM	PNRM
A1035A1604	RNISA Travaux exceptionnels	2016	I	27 233,85 €	27 233,85 €	18 785,00	4 972,00						3 476,85
A103MA1601	Mise en place du balisage de la RN Régionale - Réserve marine Albert Falco du Prêcheur	2016	I	215 447,75 €	215 447,75 €			105 255,50					110 192,25
A106GF1702	Valorisation des terrains du conservatoire du littoral (mangroves) - chargé de mission	2017	I	- €	33 300,00 €		20 800,00		12 500,00				
A102OB1706	Développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB)	2017	I	1 953,00 €	1 953,00 €								1 953,00
A103RN1911	Télésurveillance de la RNNISA	2019	I	50 000,00 €	50 000,00 €					28 000,00		7 500,00	14 500
A103RN1708	RNNC Travaux exceptionnels - Pointe Caracoli	2020	I	402 361,11 €	402 361,11 €						45 311,00		357 050,11
A105PN2001	Service Police de la Nature du PNRM	2020	I	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00						
A214IE2001	Jardin expérimental de plantes remarquables	2020	I	55 670,00 €	70 000,00 €		70 000,00						
A103RN2012	Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2020	I	1 088,00 €	1 088,00 €								1 088,00
A103UN2006	Finalisation procédure UNESCO	2020	I	901,10 €	901,10 €								901,10
				804 654,81 €	852 284,81 €	18 785,00 €	145 772,00 €	105 255,50 €	12 500,00 €	28 000,00 €	45 311,00 €	7 500,00 €	489 161,31 €

C. Le développement d'une économie durable

La commission « croissance verte » propose de renforcer, voire de redéfinir les actions d'accompagnement et de fédération des professionnels, les expérimentations de niche de développement de filière, pour encore renforcer notre soutien au développement d'une économie durable pour la Martinique. Il s'agira notamment de renforcer et clarifier nos liens avec les exploitants, et d'élargir nos partenariats avec les chambres consulaires et autres organismes intervenants.

Ainsi des projets suivants seront menés ou poursuivis dans cette dynamique :

- ✓ Expérimentation pour la création de filière intégrée d'excellence pour le café, la vanille, le cochon créole, les produits de la ruche ;
- ✓ Accompagnement des filières plantes aromatiques, médicinales, horticoles et apicoles au travers de missions d'expertise technique auprès des exploitants agricoles et ou agro-forestiers ;
- ✓ Valorisation du label « Valeur Parc » : accompagnement, suivi et contrôle des bénéficiaires ;
- ✓ Le projet OSAIN : valorisation et partage des usages traditionnels des plantes médicinales caribéennes, comme tremplin au développement de l'activité socio-économique, avec notamment la digitalisation des documents, et la diffusion des connaissances pour la mise en place d'un système de soins à moindre coût basé sur les propriétés des plantes, les usages et la tradition culturelle ;
- ✓ Le projet MYCONOVA : valorisation du patrimoine mycologique pour une meilleure connaissance de la biodiversité, le développement de l'agro-écologie, la production de champignons comestibles d'origines locales, le développement de nouveaux produits agroalimentaires et de l'agri-tourisme...

Le projet de labélisation ZERO CHLORDECONE est intégré dans le Plan relance et sera éligible aux crédits mobilisés pour le plan Chlordécone IV.

Conformément aux engagements du Président du PNRM, il sera élargi aux « Zéro résidus de pesticides ».

1) Programme Café d'Excellence année 2021

Il est prévu :

- ✓ Le recrutement d'un chargé de mission
- ✓ L'acquisition des équipements pour le café d'excellence : Dépulpeur, Déparcheur, table densimétrique, Udimètre, tables de séchage.
- ✓ Deux missions pour monsieur DESCROIX et son équipe qui porteront essentiellement, sur :
- ✓ La formation des caféiculteurs déjà installés et des nouveaux arrivants sur le process d'amélioration du traitement des cerises et grains de café,
- ✓ La formation au montage des machines qui permettront un meilleur traitement des grains pour le calibrage.
- ✓ Choix et installation du local mutualisé.
- ✓ L'indemnisation des caféiculteurs

Une convention avec la FREDON pour le contrat de culture de plants d'Arabica Typica pour les nouveaux arrivants, le suivi sanitaire des exploitations, la formation des caféiculteurs à l'observation des ravageurs.

La commission a donné un avis favorable pour un programme chiffré à 231 000 € en fonctionnement - 60 000 € en investissement.

Selon le plan de financement croisé proposé.

2) Programme cochon créole de Martinique année 2021

Il est prévu de :

- ✓ Recruter un chargé de mission ;
- ✓ Procéder à une nouvelle période de capture de cochons à la montagne au Prêcheur avec un ou deux spécialistes sur 3 mois ;
- ✓ Compléter la génétique ;
- ✓ Equiper les 10 exploitations expérimentales en clôtures électriques solaires pour l'élevage en plein air ;
- ✓ Fournir de l'alimentation aux éleveurs engraisseurs lors du transfert des animaux du multiplicateur à l'éleveur ;
- ✓ Payer les animaux transmis ;
- ✓ Aider au montage des dossiers pour les nurseries ;
- ✓ Equiper les exploitations de broyeurs, matériel d'échographie, de boucles ;
- ✓ Organiser une nouvelle expertise INRAE de suivi en fin 2021 ;
- ✓ Mettre en place une prestation pour les contrôles programmés et inopinés des exploitations expérimentales ;
- ✓ Assurer le suivi vétérinaire ;
- ✓ Participer à la communication et à l'organisation de manifestations de valorisation de la viande de cochon créole en voie de marquage ;
- ✓ Indemnisation de l'éleveur.

La commission a donné un avis favorable pour le projet de programme financé à hauteur de 183 000 € pour le fonctionnement et 40 000 € pour l'investissement.

3) Le programme de la vanille année 2021

Il est prévu une mission d'expertise en Martinique pour :

- ✓ Valider les variétés de vanille disponibles que nous avons sélectionné, sur le site expérimental de fond Bourlet à Case-Pilote,
- ✓ Remettre le cahier des charges pour développement du parfum de la vanille, formation et travaux pratiques sur sites.
- ✓ Formation des exploitants, gestion et mise en valeur des vanilleraies
- ✓ Accueil des exploitants désireux d'obtenir la marque valeur Parc pour leur production répondant aux critères du cahier des charges.
- ✓ Récupérer des plants sains de vanilliers sélectionnés.
- ✓ Former les producteurs de vanille de la phase de plantation en passant par la gestion des vanilliers sur différents matériels vivants.
- ✓ Cette mission est programmée au mois d'avril 2021.

Pour ce programme il est prévu une enveloppe financière de **89 000 €**

Dont 74 000 € en fonctionnement et 15000 € en investissement

La commission a donné un avis favorable pour la mise en place du programme 2021.

4) Le programme Marque « Valeurs Marque Parc » 2021

Il est prévu de :

- ✓ Relancer la procédure de marquage pour les bénéficiaires de la Marque pour les produits miel, manioc, mouton, (le marquage est accordé pour une durée de 3 ans),
- ✓ Actualiser les conventions d'utilisation et les cahiers des charges mis en place pour protéger l'utilisation de la marque par les bénéficiaires,
- ✓ Faire appel à candidature au marquage pour les producteurs qui sont déjà dans la démarche et qui sont en attente pour les produits déjà marqués,
- ✓ Remettre en place une prestation de contrôles (inopinés et planifiés) pour les produits marqués,
- ✓ Mettre en place les cahiers des charges (comité technique et de pilotage) pour les nouveaux produits patrimoniaux exemple le coq MADA, le café.
- ✓ Assurer la communication et l'élaboration de supports lors des manifestations dédiées à la valorisation des produits marqués chez les bénéficiaires de la marque ou sur les sites du PNRM.
- ✓ Fournir les supports de communication aux bénéficiaires de la Marque sur leur exploitation : les panneaux, les flyers.
- ✓ L'équipement des bergeries à hauteurs de **20 000 €**

La commission croissance a donné un avis favorable pour la mise en œuvre du programme. Qui prévoit en **fonctionnement** : **125 000 €** et **105 000 € en investissement**. Pour un **total de 230 000 € +20000 € soit 250000 €**.

5) Le programme pour la caractérisation des miels 2021

Il est prévu avec le chargé de mission :

- ✓ De mettre en place une convention de prestations de taxoniste / botaniste,
- ✓ Formation en méliissopalynologie, (expert Lucia PIANA)
- ✓ De vérifier les lames de pollens déjà existantes dans la banque de lames installée au PARM
- ✓ De poursuivre la collecte des pollens, en vue de la caractérisation des miels pays.
- ✓ Mise sous lames des pollens
- ✓ Etablissement des clés de détermination
- ✓ De reprendre le dossier APITROPIC pour lequel des financements européens seront sollicités
- ✓ Mettre place avec les apiculteurs un programme de protection de l'abeille noire de Martinique pour limiter les importations.
- ✓ Donner les moyens logistiques pour le fonctionnement de la mission : (véhicule, rucher témoin et équipements nécessaires, espaces pour les travaux pratique).

Pour ce programme une enveloppe en **fonctionnement de 100 000 €** et en **investissement : 175 000 €** pour un **total de 275 000 €**

La commission croissance verte a donné un avis favorable

6) Le programme CACAO pour 2021

Il est prévu avec le technicien en charge de la question de :

- ✓ Poursuivre la plantation des variétés de sélection aux côtés de l'association VALCACO et de mettre en place un conservatoire d'espèces ;
- ✓ D'installer un centre de fermentation des fèves de cacao sur le site de Fond Bourlet.

Le budget de **fonctionnement** s'élève à **32 000 €** et d'**investissement** à **15000 €** pour un **total de 47000 €**.

7) Le programme agroforesterie 2021

Il est prévu :

- ✓ D'installer d'un conservatoire des différentes variétés d'ignames de Martinique sur le site expérimental de Fond BOURLET ;
- ✓ D'installer toutes les espèces fruitières en voie de disparition ;
- ✓ Mettre en place une mission de recherche de plants d'ignames sur le territoire et tous les fruits et légumes rustiques de la Martinique.

Le budget de **fonctionnement est 93 000 €** et **d'investissement : 55 000 €**. **Pour un total de 148 000 €**

Les autres produits : châtaignes et topinambours pour un budget de 7500 €.

8) Le programme Tourisme et patrimoine pour 2021

Il est prévu

- ✓ D'accompagner des projets à vocation touristique en lien avec les missions du parc pour la valorisation de ses patrimoines naturels et culturels. Ex le développement de l'activité de pratique de l'aviron traditionnel dans toutes les communes littorales qui peuvent l'accueillir et l'édition d'un beau livre sur l'histoire de ce patrimoine, La valorisation du bois flotté, des circuits de randonnées, de valorisation de sources... ;
- ✓ De poursuivre la labellisation des communes dans le cadre du concours villes et villages fleuris ;
- ✓ Réaliser des études historiques et expertises pour fixer les connaissances des patrimoines naturels et culturels pour concevoir les supports ;
- ✓ Réaliser des manifestations culturelles patrimoniales et plénières sur le territoire du PNRM.

Le budget total est de **250 000 €** essentiellement de fonctionnement.

9) Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources

Il est prévu Une convention entre le PNRM et l'Association « Organic Island » pour mettre en place un conservatoire de banques de semences pour les fruits et légumes rustiques de Martinique.

Mener une démarche-recherche pour faire évoluer le label Zéro Chlordécone en Zéro résidu de pesticide.

Des moyens humains, des équipements et des terres saines seront nécessaires pour mener cette action.

Un programme évalué à **500 000 € en fonctionnement** et **200 000 € en investissement**.

10) Programme Myconova

- ✓ Confection d'une collection caribéenne de mycologie avec une exposition inaugurale
- ✓ Structuration de la filière champignon dans la caraïbe avec des ateliers de formation, dégustation et concours culinaires
- ✓ Mise en place d'un label touristique dédié à la mycologie caribéenne. Séminaire et parcours de cueillette Martinique.

Coût Total : **658 000€**

11) Programme OSAIN

Le projet OSAIN vise à valider scientifiquement, valoriser et partager largement les usages traditionnels des plantes médicinales caribéennes.

Il est prévu de :

- ✓ Réaliser des TRIGS (travaux scientifiques)
- ✓ Identifier et récolter des plantes
- ✓ Organiser des réunions et ateliers de diffusion TRAMIL
- ✓ Développer le site internet TRAMIL
- ✓ Editer et rééditer des supports TRAMIL (livres et ouvrages)
- ✓ Réaliser un film documentaire
- ✓ Dispenser des formations aux professionnels de santé et au grand public
- ✓ Mise en place de jardins démonstratifs (plantothèque)

Fonctionnement : 572 000,00 € en 2021

Investissement : 300 000,00 € en 2021

12) Programmes d'actions validés en Commission

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Agneaux marqués	2021	F	20 000,00 €	20 000,00 €
Agroforesterie	2021	F	93 000,00 €	93 000,00 €
Apiculture	2021	F	100 000,00 €	100 000,00 €
Autres produits	2021	F	7 500,00 €	7 500,00 €
Cacao	2021	F	32 000,00 €	32 000,00 €
Café	2021	F	231 000,00 €	231 000,00 €
Cochon	2021	F	183 000,00 €	183 000,00 €
Marque "Valeur Parc"	2021	F	125 000,00 €	125 000,00 €
OSAIN	2021	F	672 000,00 €	168 000,00 €
Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources	2021	F	500 000,00 €	500 000,00 €
Projet Interreg - Myconova	2021	F	390 000,00 €	390 000,00 €
Tourisme et patrimoine	2021	F	250 000,00 €	250 000,00 €
Vanille	2021	F	74 000,00 €	74 000,00 €
			2 677 500,00 €	2 173 500,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Agroforesterie	2021	I	55 000,00 €	55 000,00 €
Apiculture	2021	I	175 000,00 €	175 000,00 €
Cacao	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €
Café	2021	I	60 000,00 €	60 000,00 €
Cochon	2021	I	40 000,00 €	40 000,00 €
Marque "Valeur Parc"	2021	I	105 000,00 €	105 000,00 €
OSAIN	2021	I	200 000,00 €	50 000,00 €
Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources	2021	I	200 000,00 €	200 000,00 €
Projet Interreg - Myconova	2021	I	268 000,00 €	268 000,00 €
Vanille	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €
			1 133 000,00 €	983 000,00 €

13) Ajustements proposés

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	CTM-PA	CTM Autres	CACEM	CAP NORD	CAESM	PNRM
Apiculture	2021	F	60 000,00 €	60 000,00 €			60 000,00				
Café	2021	F	100 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00					
Cochon	2021	F	203 000,00 €	203 000,00 €	100 000,00	20 000,00	24 600,00	13 066,66	13 066,67	32 266,67	
OSAIN	2021	F	672 000,00 €	672 000,00 €			168 000,00				504 000,00
Projet Interreg - Myconova	2021	F	390 000,00 €	390 000,00 €	292 500,00		97 500,00				
			1 425 000,00 €	1 425 000,00 €	392 500,00 €	120 000,00 €	350 100,00 €	13 066,66 €	13 066,67 €	32 266,67 €	504 000,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	CTM-PA	CTM Autres	CAP NORD	CAESM	PNRM
Café	2021	I	60 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00				
Cochon	2021	I	40 000,00 €	40 000,00 €		20 000,00			20 000,00	
OSAIN	2021	I	200 000,00 €	200 000,00 €			50 000,00			150 000,00
Projet Interreg - Myconova	2021	I	268 000,00 €	268 000,00 €	201 000,00		67 000,00			
Vanille	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €				10 000,00		5 000,00
			583 000,00 €	583 000,00 €	201 000,00 €	80 000,00 €	117 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	155 000,00 €

14) Les programmes non-inscrits au Budget Primitif car les financements ne sont pas certains

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	CTM-PA	CTM Autres	CAP NORD	CAESM	PNRM
Agneaux marqués	2021	F	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00			5 000,00			
Agroforesterie	2021	F	93 000,00 €	93 000,00 €	65 000,00			28 000,00			
Apiculture	2021	F	100 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00		60 000,00				
Cacao	2021	F	32 000,00 €	32 000,00 €	20 000,00		12 000,00				
Café	2021	F	231 000,00 €	192 500,00 €					192 500,00		
Marque "Valeur Parc"	2021	F	125 000,00 €	125 000,00 €	95 000,00		27 000,00				3 000,00
Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources	2021	F	500 000,00 €	500 000,00 €	360 000,00	75 000,00	65 000,00				
Tourisme et patrimoine	2021	F	250 000,00 €	250 000,00 €			75 000,00		87 500,00	87 500,00	
			1 351 000,00 €	1 312 500,00 €	595 000,00 €	75 000,00 €	239 000,00 €	33 000,00 €	280 000,00 €	87 500,00 €	3 000,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	CTM-PA	ODE	CACEM	CAP NORD	Caisse d'épargne
Agroforesterie	2021	I	55 000,00 €	55 000,00 €	7 000,00		20 000,00	28 000,00			
Apiculture	2021	I	175 000,00 €	175 000,00 €	125 000,00		50 000,00				
Cacao	2021	I	15 000,00 €	15 000,00 €	8 200,00					6 800,00	
Café	2021	I	60 000,00 €	60 000,00 €						30 000,00	
Marque "Valeur Parc"	2021	I	105 000,00 €	105 000,00 €	55 000,00		30 000,00	20 000,00			
Programme de développement performant pour la gestion durable des ressources	2021	I	200 000,00 €	200 000,00 €	75 000,00	25 000,00	35 000,00		25 000,00		40 000,00
			610 000,00 €	610 000,00 €	270 200,00 €	25 000,00 €	135 000,00 €	48 000,00 €	25 000,00 €	36 800,00 €	40 000,00 €

15) Les restes à réaliser sur les programmes antérieurs

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	PNRM
A213AD1608	Caractérisation et valorisation du cochon noir	2016	F	73 760,85 €	73 760,85 €			73 760,85
A108AP1811	Concours National des Villes et villages fleuris	2018	F	250,18 €	250,18 €			250,18
A213AD1719	Agroforesterie	2018	F	196,38 €	196,38 €			196,38
A213AD1928	La Marque	2019	F	2 604,84 €	2 604,84 €			2 604,84
A213AD1932	TransAgriDom	2019	F	1 272,00 €	1 272,00 €			1 272,00
A108AP1914	Concours national des villes et villages fleuris	2019	F	253,00 €	253,00 €			253,00
A108AP1915	Floralies de Nantes	2019	F	3 746,34 €	3 746,34 €			3 746,34
A423AT1825	Pratique de l'aviron	2019	F	3 571,47 €	3 571,49 €			3 571,49
A213AD2037	Miel - Convention PARM / PNRM	2020	F	- €	7 744,80 €		7 744,80	
A213AD1724	Projet Interreg - Myconova	2020	F	210 490,00 €	260 000,00 €	260 000,00		
A424PM1705	Projet Interreg - OSAIN	2020	F	684 129,77 €	684 129,77 €	504 000,00		180 129,77
A108AP2016	Villes et villages fleuris	2020	F	488,25 €	488,25 €			488,25
A213AD2033	Valorisation de la Marque	2020	F	5 562,17 €	5 592,17 €			5 592,17
A213AD2034	Projet "Cochon noir"	2020	F	5 821,84 €	5 821,84 €			5 821,84
A213AD2035	Projet "Café"	2020	F	9 844,28 €	9 844,28 €			9 844,28
A213AD2036	Projet Zéro Chlordécone	2020	F	8 811,77 €	8 811,77 €			8 811,77
A422IF2001	Institut de Formation	2020	F	10 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00
				1 020 833,14 €	1 078 087,94 €	764 000,00 €	7 744,80 €	306 343,14 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	UE / FSE/INTERREG/ FEADER	CTM-PA	CTM Autres	PNRM
A213AD1719	Agroforesterie	2019	I	16 491,49 €	16 491,89 €				16 491,89
A213AD2035	Projet "Café"	2020	I	1 540,00 €	7 000,00 €	7 000,00			
A213AD1724	Projet Interreg - Myconova	2020	I	1 673,66 €	235 028,00 €	235 028,00			
A424PM1705	Projet Interreg - OSAIN	2020	I	29 200,45 €	240 112,00 €		90 112,00	150 000,00	
				48 905,60 €	498 631,89 €	242 028,00 €	90 112,00 €	150 000,00 €	16 491,89 €

D. Gestion des équipements et des sites

Il est proposé d'articuler les actions autour de 3 thèmes :

- ✓ La maintenance et la valorisation de son patrimoine bâti ;
- ✓ L'amélioration de sa performance ;
- ✓ Le développement de nouveaux outils et infrastructures constituant un réseau d'animation du territoire.

Ces thèmes, supports d'un certain nombre d'actions, sont regroupés par programmes faisant écho pour chacun, de manière étagée, à des axes, des orientations, des mesures, et certains projets phares.

En termes d'investissement, il s'agit là de hisser la Martinique en assurant une mise en valeur de notre potentiel et une dynamisation du territoire tant attendue dans ce contexte « en soif de relance ». C'est ainsi qu'il s'agira notamment de

- Poursuivre la réhabilitation du site de l'Aileron. Cette opération a été déprogrammée en DM1 2020 pour 340 000 euros. une enveloppe devra être prévue au BP 2021 pour la relance de la maîtrise d'œuvre et lever les contraintes PPR;
- Poursuivre la réhabilitation des ruines de Dubuc dans l'ambition de créer à la Caravelle un mémorial sur l'esclavage et également poursuivre le travail de restauration des ruines entrepris depuis des années. Il s'agira de relancer la maîtrise d'œuvre sur la purgerie et études archéologiques ;
- Relancer le projet d'accueil et desserte de la RNC. Il conviendra de relancer la maîtrise d'œuvre de ce projet.
- Poursuivre le projet d'accueil de la Réserve naturelle de Génipa. Il conviendra de réactualiser l'étude de faisabilité.

Par ailleurs, une partie de l'enveloppe visera à procéder à une rénovation en profondeur des sites de Dubuc, d'Emeraude et de Saint-Pierre. Il faut en effet, mettre à jour, voire repenser les éléments de muséographie, et installer de nouveaux équipements, conformes aux attentes des élus Parc et de nos visiteurs.

Nous veillerons à optimiser nos financements en émargeant sur les fonds mis en place par la CTM et l'État, notamment ceux liés à l'Accord Territorial de Relance et au programme d'actions « UNESCO ».

Amélioration moyens matériels
Maintenance et mise en réseau
Promotion et valorisation candidature UNESCO
DUBUC - Travaux de rénovation et modernisation
Attractivité des sites

En termes de gestion des sites, il conviendra de veiller au respect des clauses de la convention entre les AMIS du Parc qui est l'association en charge de gérer les sites ouverts au public et le PNRM.

1) Les restes à réaliser sur les programmes antérieurs

Concernant les programmes de travaux sur les sites, un arbitrage des instances est demandé afin de connaître les projets à maintenir, à reporter ou à annuler.

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA	PNRM	Observations
A104ES1705	Fonctionnement des sites	2017	F	257,10 €	12 000,00 €	12 000,00		Opération terminée solde en cours
A104ES2008	Matériels et équipements pour les sites	2020	F	25 291,10 €	25 291,10 €		25 291,10	
A108AP1913	Floralies	2019	F	47 351.50 €	47 351.50		47 351.50	
A104ES1907	Equipement des sites du PNRM	2019	F	1 592.84 €	1 592.84 €		1 592.84	
A104GS2004	Aménagement et marketing des sites	2020	F	70 953,70 €	70 953,70 €		70 953,70	
A104GS2005	Gestion des sites - Equipes techniques mobiles d'entretien	2020	F	78 801,79 €	97 489,94 €	97 489,94		
A419PA2002	Acquisition de véhicules	2020	F	325,50 €	325,50 €		325,50	
				224 573.53 €	255 184,58 €	109 489,94 €	145 694.64 €	

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	ETAT DEAL	CTM-PA 1322	CTM-PA 1312	ODE 13248	ODE 13148	PNRM	Observations
A104EO1102	Pavillon Pédagogique	2011	I	16 292,59 €	16 292,59 €						16 292,59	
A104EO1205	Aménagement du Domaine d'Emeraude (2 ^{ème} tranche - Esplanade)	2012	I	44 000,00 €	44 000,00 €		25 000,00				19 000,00	Opération initiale abandonnée au profit de la réalisation du jardin des équilibres sous réserve d'un complément de financement pris en charge par OSAIN à hauteur de 99 000,00 €
A104RC1302	Aménagement de l'accueil et desserte de la RNC	2013	I	51 259,65 €	51 259,65 €						51 259,65	Opération initiale abandonnée au profit d'une proposition d'acquisition d'un terrain - terrain aujourd'hui en indivision
A104AI1402	Réalisation de l'aménagement du 1er abri de la Montagne Pelée - Rénovation de l'Aïlleron	2014	I	178 152,28 €	50 000,00 €						50 000,00	
A104DU1404	Muséographie	2014	I	62 000,00 €	62 000,00 €		33 600,00				28 400,00	Opération à terminer avant septembre 2021
A108AP1403	Aménagements paysagers pour les communes	2014	I		82 563,36 €		82 563,36					Remontée de dépenses à faire
A104EO1504	Emeraude - Aménagement pavillon pédagogique	2015	I	4 742,04 €	4 742,04 €						4 742,04	
A419SI1504	Aménagement siège PNRM	2015	I	1 579,91 €								
A104DU1607	Etudes archéologiques du château DUBUC	2016	I	18 000,00 €	18 000,00 €		12 000,00				6 000,00	18000.00 € subvention perdue à rembourser
A104ES1604	Equipement des sites du PNRM	2016	I	6 952,66 €	115 028,00 €			115 028,00				Opération en cours à Saint-Pierre - GROS-DESORMEAUX
A104VA1605	Vatable	2016	I	107 149,66 €	107 500,00 €			100 000,00		7 500,00		A abonder de 27 000 € pour terminer l'opération. Prévus sur l'enveloppe CTM PA 2021
A419SI1605	Aménagement siège PNRM	2016	I	2 993,84 €								
A104ES1705	Equipement des sites du PNRM	2017	I	3 974,52 €	60 000,00 €			60 000,00				
A104VA1712	Signalétique sentier littoral	2017	I		1 500,00 €					1 500,00		
A104DU1505	Château Dubuc : restauration magasin du débarcadère / Réhabilitation de la purgerie	2018	I	195 737,71 €	64 000,00 €		44 000,00				20 000,00	Dossier dans la convention transactionnelle. Dossier à l'arrêt. Il y aura 44 000,00 € à rembourser
A104ME1801	Equipement et matériels Sites	2018	I	17 962,68 €	17 962,68 €						17 962,68	
A419SI1201	Aménagement du siège du PNRM	2018	I	187 702,02 €	436 156,18 €		432 000,00					Mise au point des marchés en cours
A103SA1808	RNNISA Travaux exceptionnels - Réfection hangar et mirador	2020	I	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00						
A104ES1907	Equipement des sites du PNRM	2019	I	670 54 €	40 000 00 €			40 000 00			27 264 87 €	
A104GS1802	Plan d'actions marketing des sites	2019	I	27 264 87 €	27 264 87 €							
A104ES2008	Matériels - équipements des sites	2020	I	156 373,46 €	174 433,27 €			174 433,27				
A104GS2004	Aménagement -marketing des sites	2020	I	119 852,00 €	124 838,32 €		104 338,32		20 500,00			
A104GS2005	Gestion des sites - Equipements mobiles	2020	I	11 524,95 €	11 524,95 €		11 524,95					
A419PA2002	Acquisition de véhicules	2020	I	140 250,29 €	237 408,61 €			237 408,61				
				1 374 435,67 €	1 766 474,52 €	20 000,00 €	745 026,63 €	726 869,88 €	20 500,00 €	9 000,00 €	4 156,18 €	

2) Ajustements programme d'actions 2021

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA
Travaux de rénovation des équipements des sites - Plan de relance et candidature UNESCO	2021	F	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00
Attractivité des sites	2021	F	95 285,00 €	95 285,00 €	95 285,00
Maintenance et mise en réseau des sites	2021	F	422 000,00 €	422 000,00 €	422 000,00
			612 285,00 €	612 285,00 €	612 285,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA	CTM Autres
Travaux de rénovation des équipements des sites - Plan de relance et candidature UNESCO	2021	I	290 000,00 €	290 000,00 €	230 000,00	60 000,00
Attractivité des sites	2021	I	162 000,00 €	162 000,00 €		162 000,00
Achats de moyens matériels	2021	I	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00	
Maintenance et mise en réseau des sites	2021	I	36 500,00 €	36 500,00 €	36 500,00	
			558 500,00 €	558 500,00 €	336 500,00 €	222 000,00 €

3) Programme d'actions 2021 en attente de financement

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM Plan de relance 1312	CTM Plan de relance 1322	ODE	DAC	CAF
Travaux de rénovation des équipements des sites - Plan de relance et candidature UNESCO	2021	I	590 000,00 €	625 000,00 €		470 000,00	20 000,00	100 000,00	35 000,00
Attractivité des sites	2021	I	292 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00				
			882 000,00 €	655 000,00 €	30 000,00 €	470 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	35 000,00 €

E. Renforcement de l'outil Parc

Il s'agit de donner les moyens de fonctionnement aux différents services.

1) Révision de la Charte

La révision de la charte est fondée sur :

- ✓ Un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence ;
- ✓ Une évaluation de sa mise en œuvre ;
- ✓ Une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire réalisées à partir des résultats du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de suivi de l'évolution du territoire. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc établit ces documents au plus tard deux ans avant l'expiration du classement du parc.

De ce fait, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNRM 2012-2027, reportée budgétairement depuis 2018, devient une priorité en 2021-2022 et pour les années suivantes. Elle doit permettre de :

- ✓ Répondre aux obligations et préparer le renouvellement de l'agrément du PNRM
- ✓ Apporter un regard transversal à la mise en œuvre de la Charte, crédibiliser l'action du PNRM et aider au pilotage de sa Charte

Il convient donc sur cette action :

- ✓ De poursuivre le déploiement des outils mis en place pour améliorer la performance : progiciel de gestion des achats, coaching de l'équipe managériale...
- ✓ De se faire accompagner par un bureau d'études (la démarche initiée en 2014, n'ayant pas atteint l'ensemble des objectifs visés, faute de moyens et de disponibilité), pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur plusieurs années, soit jusqu'en 2025 à minima, pour :
- ✓ Concevoir, ajuster et mettre en place le dispositif d'évaluation pérenne ;
- ✓ Aider au pilotage de la Charte pour les années restantes de l'agrément (anticiper, programmer, ajuster les moyens, réorienter et poursuivre les démarches de mise en place du dispositif d'évaluation) ;
- ✓ Rédiger les rapports d'analyse, d'évaluation et de diagnostic.
- ✓ Et en transversalité avec les autres actions de déployer les préconisations retenues issues des audits en cours (prévisions budgétaires à ajuster en fonction).

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA	CTM-PA	PNRM
A427CH1801	Evaluation de la Charte	2020	F	67 491,16 €	67 141,16 €			67 141,16
	Charte 2012-2027 - Renforcement de l'outil Parc	2021	F	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00		
	Charte 2012-2027 - Renforcement de l'outil Parc	2021	I	2 200,00 €	2 200,00 €		2 200,00	
				99 691,16 €	99 341,16 €	30 000,00 €	2 200,00 €	67 141,16 €

2) Gestion des infrastructures réseaux, des équipements informatiques, de reprographie et de télécommunication

Afin de répondre aux besoins de fonctionnement et d'assurer la qualité de services des équipements en place dans les Directions et Services, au-delà de la gestion courante du Parc Informatique et télécommunication (maintenances équipements et logiciels, abonnements, antivirus, site Internet, frais télécommunications, messagerie emails, achats de pièces détachées, consommables et accessoires, etc...) nous proposons, entre autres, les projets suivants à inscrire au Budget Primitif de l'année 2021 :

- ✓ Renouvellement Parc informatique et éditiques (obsolescence, pannes récurrentes, évolutions) :
- ✓ Remplacement du serveur Système Information Finances et Ressources Humaines (serveur le plus ancien du Parc Informatique engendrant des failles de sécurité qui ne garantissent plus l'intégrité des données financières et RH de la collectivité. L'obsolescence de ce serveur provoque aussi de forts ralentissements et donc un inconfort de travail) ;
- ✓ Remplacement ou mise à jour du Système d'Information de Gestion des Courriers Post-Office (version très obsolète du logiciel avec de nombreuses failles de sécurité et de nombreux dysfonctionnements)

- ✓ Poursuite du remplacement des ordinateurs obsolètes des agents ;
- ✓ Renouvellement pour cause de fin de contrat des équipements de copies, numérisations et télécopies sur tous les sites (3 photocopieurs A3 et 10 photocopieurs A4) ;
- ✓ Remplacement de l'imprimante Grand Format (A0, B0) qui est hors-service. Ce matériel est nécessaire à l'impression des documents SIG et à l'Infographie du Parc ;

La mise en place de moyens de sécurités des infrastructures des Systèmes d'Informations et l'Interconnexion des SITES (Relais de ST PIERRE, Domaine d'EMERAUDE, Château DUBUC, Maison de la Mangrove) :

- ✓ La sécurité des équipements sera du type matériel : acquisition d'onduleurs afin de protéger les équipements (coupures d'alimentation EDF, surtensions, coup de foudre), acquisition de ROUTEUR/FIREWALL (CISCO, NETASQ, STORMSHIELD) pour le déploiement d'un réseau protégé (VPN) d'interconnexion des sites
- ✓ La sécurité des équipements sera du type logiciel : acquisition de certificats de sécurité (RGS *, **) pour les signatures électroniques, les clés SSL (VPN, HTTPS) pour les accès distants.

La mise en place de solutions clé en main telles que :

- ✓ Externalisation des sauvegardes (hébergement externe) ;
- ✓ Système de sonorisation de la salle de réunions de TARTENSON (micros, vidéo et caméras visioconférence)
- ✓ Solution d'ARCHIVAGE DES DONNEES du PARC
- ✓ Un Système d'information de Contrôle d'accès et de Gestion du Temps (Pointeuse) ;
- ✓ Solution de Gestion de PROJETS ;
- ✓ Solution d'infrastructure WIFI du Domaine d'EMERAUDE ;
- ✓ Mise en conformité du RGPD (assistance et mise en place)

L'évolutions des Systèmes d'Information RH et Finances (Matériel et Logiciels) avec la mise en place de nouveaux modules, du fait des évolutions de la réglementation :

- ✓ Coffre-Fort Numérique (Dématérialisation des fiches de paie) ;
- ✓ Module GPEEC ;
- ✓ DSN (Données Sociales Nominatives)
- ✓ Module en Prévision en vue de l'évolution du plan comptable M14 vers la M57

3) Propositions 2021

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Communication	2021	F	72 500,00 €	72 500,00 €
Entretien et équipements des sites	2021	F	65 762,00 €	65 762,00 €
Charte 2012-2027 - Renforcement de l'outil Parc	2021	F	81 200,00 €	81 200,00 €
Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	F	168 600,00 €	168 600,00 €
Attractivité des sites	2021	F	108 000,00 €	108 000,00 €
			388 062,00 €	388 062,00 €

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses	Recettes
			BP 2021	BP 2021
Entretien et équipements des sites	2021	I	56 652,00 €	56 652,00 €
Charte 2012-2027 - Renforcement de l'outil Parc	2021	I	2 200,00 €	2 200,00 €
Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	I	232 500,00 €	232 500,00 €
			291 352,00 €	291 352,00 €

4) Ajustements 2021 et restes à réaliser programmes antérieurs - Informatique

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA 1322	CTM-PA 1312
Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	F	92 627,00 €	92 627,00 €	92 627,00	
Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	I	164 652,00 €	164 652,00 €		164 652,00
			257 279,00 €	257 279,00 €	92 627,00 €	164 652,00 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA	PNRM
A419E1905	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2019	F	11 194,10 €	11 194,10 €		11 194,10
A419E2006	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2020	F	1 298,75 €	60 760,00 €	60 760,00	
				12 492,85 €	71 954,10 €	60 760,00 €	11 194,10 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	BP 2021	BP 2021	CTM-PA	PNRM
A419E1703	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2017	I	1 459,32 €	58 000,00 €	58 000,00	
A419E1804	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2018	I	3 154,49 €	3 154,49 €		3 154,49
A419E1905	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2019	I	7 161,70 €	7 161,70 €		7 161,70
A419E2006	Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2020	I	92 592,46 €	110 000,00 €	110 000,00	
				104 367,97 €	178 316,19 €	168 000,00 €	10 316,19 €

5) Ajustements 2021 et restes à réaliser programmes antérieurs - Communication

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA 1322	CTM-PA 1312
Communication Institutionnelle	2021	I	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00

ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	CTM-PA
Communication Institutionnelle	2021	F	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00
Chargée communication et assistant	2021	F	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00
Communication des actions des directions du PNRM	2021	F	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00
Promotion des Sites	2021	F	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00
			240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	PNRM
A425CI1812	Communication externe	2018	F	43,20 €	43,20 €	43,20
A423VP2010	Promotion et valorisation des sites	2020	F	3 511,24 €	3 511,24 €	3 511,24
A425CI2015	Communication Institutionnelle	2020	F	6 506,96 €	6 506,96 €	6 506,96
A425CI2016	Communication des actions de directions du PNRM	2020	F	1 931,30 €	1 931,30 €	1 931,30
				11 992,70 €	11 992,70 €	11 992,70 €

PROGRAMMES	ACTIONS	ANNEE	I/F	Dépenses BP 2021	Recettes BP 2021	PNRM
A425CI2015	Communication Institutionnelle	2020	I	3 890,59 €	3 890,59 €	3 890,59
				3 890,59 €	3 890,59 €	3 890,59 €

F. Synthèse programmes d'actions

	Reports 2020	Inscription complémentaires 2020	Programmes 2021	Total BP 2021	DM1 - 2021
EUROPE	- €	- €	392 500,00 €	392 500,00 €	392 500,00 €
ETAT DEAL	- €	- €	355 814,00 €	355 814,00 €	355 814,00 €
DAC			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
CTM	- €		1 705 762,00 €	1 705 762,00 €	1 705 762,00 €
CTM/AUTRES	- €	- €	716 100,00 €	716 100,00 €	716 100,00 €
ODE	- €	- €	85 500,00 €	85 500,00 €	85 500,00 €
CACEM	- €		13 066,66 €	13 066,66 €	13 066,66 €
CAESM	- €	- €	32 266,67 €	32 266,67 €	32 266,67 €
CAP NORD	- €		13 066,67 €	13 066,67 €	13 066,67 €
SMEM	- €			- €	- €
VILLE DE SAINTE-ANNE			- €	- €	- €
ADEME	- €		- €	- €	- €
DFB	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
AFB			14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
LPO	- €		- €	- €	- €
CONSERVATOIRE DU LITTORAL		- €	- €	- €	- €
CMT	- €		- €	- €	- €
SACEM			- €	- €	- €
MTES		- €	- €	- €	- €
PARTICIPANTS	- €		48 500,00 €	48 500,00 €	48 500,00 €
PNRM		- €	512 950,00 €	512 950,00 €	512 950,00 €
Total	- €	- €	3 934 526,00 €	3 934 526,00 €	3 934 526,00 €

Recettes d'investissement	Reports 2020	Inscription complémentaires 2020	Programmes 2021	Total BP 2021
EUROPE	- €		476 189,26 €	476 189,26 €
ETAT-DEAL	- €		155 000,00 €	155 000,00 €
CTM	- €		800 000,00 €	800 000,00 €
ETM-AUTRES	- €		423 419,00 €	423 419,00 €
ODE	- €		52 750,00 €	52 750,00 €
CAP NDRD			10 000,00 €	10 000,00 €
CAEM			- €	- €
CAESM			20 000,00 €	20 000,00 €
ADEMS	- €			- €
OPB	- €		64 730,00 €	64 730,00 €
AFB			- €	- €
LPD				- €
CONSERVATOIRE DU LITTORAL			105 319,00 €	105 319,00 €
CAISSE D'EPARGNE			- €	- €
MTEs			- €	- €
PNMM	- €		78 000,00 €	78 000,00 €
PNRM		- €	236 954,74 €	236 954,74 €
Total	- €	- €	2 422 362,00 €	2 422 362,00 €

V. L'équilibre financier

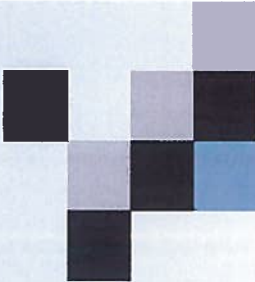
Une première approche financière du Budget Primitif 2021 pourrait être simulée comme suit :

	Recettes de fonctionnement				
	BP + BS 2019	BP + DM1 2020	Reports 2020	Prévisions 2021	BP 2021
Résultat reporté				- €	- €
Atténuation de charges	40 000,00 €	4 300,00 €	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
Produits des services	142 299,00 €	86 778,90 €	- €	49 000,46 €	49 000,46 €
Dotations et participations	9 726 139,85 €	11 052 340,81 €	- €	7 879 610,70 €	7 895 138,70 €
Autres produits de gestion courante	1,26 €	9,71 €	- €	9,55 €	9,55 €
Produits exceptionnels	19 749,89 €	19 944,22 €		494 892,00 €	12 892,00 €
Recettes d'ordre	203 000,00 €	625 442,36 €			- €
Total	10 131 190,00 €	11 788 816,00 €	- €	8 432 512,71 €	7 966 040,71 €
Programmes d'actions	4 972 074,87 €	7 129 797,01 €	- €	3 421 576,00 €	3 934 526,00 €
ADM	5 159 115,13 €	4 659 018,99 €		5 010 936,71 €	4 031 514,71 €
Total	10 131 190,00 €	11 788 816,00 €	- €	8 432 512,71 €	7 966 040,71 €

	Dépenses de fonctionnement				
	BP + BS 2019	BP + DM1 2020	Reports 2020	Prévisions 2021	BP 2021
Déficit reporté	292 446,18 €	431 244,80 €			
Charges à caractère général	4 131 415,26 €	5 628 582,54 €	#REF!	2 674 045,64 €	2 674 045,64 €
Charges de personnel	4 073 877,00 €	4 223 400,00 €	- €	4 464 826,00 €	4 464 826,00 €
Autres charges de gestion courante	130 277,17 €	239 324,80 €	- €	231 809,88 €	231 809,88 €
Charges financières	14 000,00 €	12 000,00 €	- €	9 920,00 €	9 920,00 €
Charges exceptionnelles	1 254 846,21 €	680 917,42 €	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
Opérations d'ordre	159 625,00 €	153 100,00 €	- €	183 275,00 €	183 275,00 €
Virement à la section d'investissement	74 703,18 €	228 647,36 €	- €	236 954,74 €	236 954,74 €
Dépenses imprévues		191 599,08 €		619 681,45 €	153 209,45 €
Total	10 131 190,00 €	11 788 816,00 €	#REF!	8 432 512,71 €	7 966 040,71 €
Programmes d'actions	3 734 043,23 €	5 395 193,91 €	- €	2 635 435,74 €	2 635 435,74 €
ADM	6 397 146,77 €	6 393 622,09 €	- €	5 797 076,97 €	5 330 604,97 €
Total	10 131 190,00 €	11 788 816,00 €	- €	8 432 512,71 €	7 966 040,71 €

	Recettes d'investissement				
	BP + BS 2019	BP + DM1 2020	Reports 2020	Prévisions 2021	BP 2021
Report solde d'exécution	4 333 807,71 €	3 128 355,44 €		- €	- €
Virement à la section de fonctionnement	74 703,18 €	228 647,36 €	- €	236 954,74 €	236 954,74 €
Opérations d'ordre - Amortissements	159 625,00 €	153 100,00 €	- €	183 275,00 €	180 021,51 €
Dotations, fonds divers et réserves	24 501,13 €	20 000,01 €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	4 912 512,36 €	2 654 048,19 €	- €	2 185 407,26 €	2 185 407,26 €
Immobilisations corporelles	5 599,62 €	- €	- €	- €	- €
Immobilisations en cours	- €	300 000,00 €	- €	199 978,49 €	199 978,49 €
Total	9 510 749,00 €	6 484 151,00 €	- €	2 805 615,49 €	2 802 362,00 €
Programmes d'actions	4 987 215,54 €	2 882 695,55 €	2 616 802,55 €	2 422 362,00 €	2 422 362,00 €
ADM	4 523 533,46 €	3 601 455,45 €	- €	383 253,49 €	380 000,00 €
Total	9 510 749,00 €	6 484 151,00 €	2 616 802,55 €	2 805 615,49 €	2 802 362,00 €

	Dépenses d'investissement				
	BP + BS 2019	BP + DM1 2020	Reports 2020	Prévisions 2021	BP 2021
Dépenses imprévues		400 000,00 €			
Excédent d'exploitation		375 442,36 €			
Subvention d'investissement	339 972,00 €		- €	81 651,40 €	- €
Emprunt	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Immobilisations incorporelles	933 337,60 €	194 748,16 €	- €	189 648,00 €	239 648,00 €
Immobilisations corporelles	7 984 439,40 €	4 913 960,48 €	#REF!	2 232 714,00 €	2 312 714,00 €
Immobilisations en cours	- €	300 000,00 €	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Dépenses d'ordre	203 000,00 €	250 000,00 €		482 000,00 €	- €
Total	9 510 749,00 €	6 484 151,00 €	#REF!	3 236 013,40 €	2 802 362,00 €
Programmes d'actions	5 744 902,18 €	1 614 101,27 €	#REF!	2 422 362,00 €	2 422 362,00 €
ADM	3 765 846,82 €	4 870 049,73 €	- €	732 000,00 €	380 000,00 €
Total	9 510 749,00 €	6 484 151,00 €	#REF!	3 154 362,00 €	2 802 362,00 €



RAPPORT DE PRESENTATION

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

Budget Annexe CFME

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – BUDGET ANNEXE CFME

BILAN FINANCIER 2020

PERSPECTIVES 2021

A.	ACI ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA VALORISATION DES ECARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DES DECHETS VERTS DE CUISINE	6
B.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	7
C.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	8
D.	CHANTIER TERRITORIAL « FLEURISSEMENT DES CENTRES BOURG »	9
E.	CREATION D'UN POSTE FINANCIER CFME	10

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE CFME 2021

ANNEXE : TABLEAU D'AMORTISSEMENT 2021	12
---	----

ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2021
BUDGET ANNEXE CFME

BILAN FINANCIER 2020

L'année 2020, le Budget Annexe CFME a pu mettre en place trois chantiers d'insertion :

- ACI « Economie Circulaire » : Démarrage le 06/01/2020
- ACI « Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives » : Démarrage le 20/07/2020
- ACI « Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives » : Démarrage le 07/09/2020

Le budget 2020 s'est établi comme suit après Décision modificative votée le 15 janvier 2021.

Budget Annexe CFME	BP 2020	DM1 - 2020	BP + DM1 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	- 613 043,00 €	1 053 501,00 €
Investissement	137 076,00 €	- 14 999,39 €	122 076,61 €
Total	1 803 620,00 €	- 628 042,39 €	1 175 577,61 €

Le compte administratif 2020 du Budget Annexe CFME est en accord avec le compte de gestion 2020.

En fonctionnement, le résultat net enregistre un déficit de - 158 732,43 €. L'excédent de la gestion 2019 permet à cette section de dégager un résultat de clôture positif de 42 139,60 €. Le résultat de fonctionnement enregistre une forte diminution de 79 % entre 2019 et 2020. On peut constater que les recettes ne couvrent plus les dépenses.

Il est important de signaler le montant conséquent des rattachements « à nouveau » à hauteur de 635 526,81 € qui permettent de dégager un excédent pour la section de fonctionnement.

Service	Financier	Montant	Objet
S-F LOCAUX	FSE	207 323,53 €	Subvention - ACI transmission des savoir-faire n° 201603939
BERGES	FSE	398 203,28 €	Subvention ACI Zones Humides
BERGES	ODE	30 000,00 €	Solde convention de partenariat n° 030 10 2017

En investissement, le résultat d'exploitation est excédentaire et s'établit à 25 148,61 €. Ce montant est abondé par le solde d'exécution 2019 permettant de constater une ressource d'un montant de 104 733,22 €. Le solde d'exécution en diminution en 2018 et 2019 amorce en 2020 une progression de 31 % par rapport à 2019.

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2020						Résultat net 2020	Résultat 2019	Résultat de clôture 2020
	Dépenses		Recettes		Prévisions	Réalisations			
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations					
Fonctionnement	1 053 501,00 €	542 397,51 €	1 053 501,00 €	383 665,08 €	- 158 732,43 €	200 872,03 €	42 139,60 €		
Investissement	122 076,61 €	10 456,70 €	122 076,61 €	35 605,31 €	25 148,61 €	79 584,61 €	104 733,22 €		
Total cumulé	1 175 577,61 €	552 854,21 €	1 175 577,61 €	419 270,39 €	- 133 583,82 €	280 456,64 €	146 872,82 €		

Le montant total des restes à réaliser 2020 s'élève à 202 322,41 € et se répartit comme suit :

Section	Reports 2020 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	197 391,33 €	
Investissement	4 931,08 €	
Total cumulé	202 322,41 €	

Enfin, une dégradation de l'autofinancement est particulièrement marquée au cours de l'année 2020 car un besoin de 123 127.12 € est nécessaire à la clôture de la gestion 2020.

Compte tenu des résultats 2020 et de la faible marge de manœuvre de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter les résultats comme suit sur l'année 2021 :

- ✓ **Résultat de fonctionnement au 002 : excédent de 42 139.60 €**
 - CFME : 42 139.60 €

- ✓ **Excédent d'investissement au 001 : ressource de 104 733.22 €**
 - ACI Economie circulaire : 15 000.00 €
 - ACI Espèces végétales invasives : 29 000.00 €
 - ACI Espèces animales invasives : 30 000.00 €
 - Chantier Territorial Fleurissement Centres Bourgs : 30 733.22 €

La répartition de l'excédent d'investissement permettra d'autofinancer d'éventuelles dépenses d'équipement pour les différents ACI et le Chantier Territorial.

PERSPECTIVES 2021

Pour 2021, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Chantier Territorial Fleurissement des centres bourg des communes de la Martinique ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels ;

AXE 2 : Encourager les martiniquais à être acteur du développement de leur territoire

- ✓ ACI Economie circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine.

A. ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

ACI « Economie Circulaire » a été mis en place le 6 janvier 2020 et doit se poursuivre jusqu'en décembre 2021. Il est d'une durée de 2 ans.

Il a pour but de récupérer et valoriser des écarts de récoltes de produits agricoles sains et les déchets verts des cuisines centrales pour les transformer en farine et les conditionner. Les écarts de produits agricoles sains sont transformés pour notre alimentation dans le respect d'un process de fabrication expertisé et suivi.

Les déchets des cuisines centrales sont transformés pour l'alimentation animale. Ce projet à double entrée nécessite l'équipement d'un local technique répondant à toutes les normes en matière d'hygiène et de sécurité : Il s'agit donc potentiellement d'une source d'emplois destinée à développer de nouvelles activités économiques de niche en Martinique.

Il est mené sur le site de Fond Bourlet à Case-Pilote, une véritable expérimentation sur des produits non encore exploités afin de diversifier l'offre et offrir un panel de nouveaux produits agricoles transformés sur le marché, avec la mise en place de process de fabrication.

Un atelier équipé sera mis en place afin de réaliser les différents tests de fabrication.

Nombre d'ACI : 11 participants et un encadrant technique

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
Economie Circulaire	462 972,40 €	462 972,40 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
Economie Circulaire	300 000,00 €	300 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT				
Organisme	Nature	2020	2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	210 337,89 €	207 847,71 €	6419
ETAT / ASP	Aides aux postes - Reports 2020		52 584,48 €	6419
ETAT/ FDI	Fond Départemental d'Insertion	10 500,00 €	0,00 €	74718
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	38 500,00 €	38 500,00 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	98 877,33 €	164 031,00 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		358 215,22 €	462 963.19 €	
INVESTISSEMENT (Atelier expérimental de transformation-écarts produits agricoles)				
C.T.M.	Subvention d'investissement		75 000,00 €	1312
FEDER	Fonds Structuels Europe		210 000,00 €	1317
P.N.R.M.	Autofinancement		15 000,00 €	001
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	300 000,00 €	

B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces végétales invasives » a été mis en place le 20 juillet 2020 et doit se poursuivre jusqu'en juillet 2022. Il est d'une durée de 2 ans.

Pour cet Atelier, il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNRM pour éliminer les espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Les introductions d'espèces animales et végétales dans les milieux naturels sont, en Martinique comme ailleurs, en constante augmentation.

Ces introductions d'espèces animales et végétales, sont considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Les espèces introduites se propagent de proche en proche jusqu'à occuper la totalité des habitats qui leur sont accessibles, jusqu'à la totalité d'une aire géographique donnée. C'est pourquoi, il y avait urgence à intervenir.

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues à travers le monde comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité mondiale, au même titre que la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources naturelles ou le changement climatique (UICN, 2008 ; UICN, 2015).

Un classement des espèces exotiques en fonction de leur potentiel envahissant, sur une échelle de 0 à 5, est actuellement en cours de publication pour la Martinique. Une liste de 10 espèces les plus problématiques pourrait être retenue dans le cadre d'une action de lutte sur tout le territoire du PNM.

Ce projet participe donc à la sauvegarde de l'exceptionnelle biodiversité de la Martinique, dans l'objectif ultime d'éliminer les espèces végétales invasives.

Notons qu'il répond à l'engagement pris auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nombre d'ACI : 12 participants et 1 encadrant technique

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
Sauvegarde espèces végétales	471 046,00 €	471 046,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
Sauvegarde espèces végétales	29 000,00 €	29 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT				
Organisme	Nature	2020	2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	105 168,96 €	207 847,71	6419
ETAT / ASP	Aides aux postes - Reports 2020		52 584,48 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	21 690,84 €	53 309,16 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	93 539,95 €	157 294,84 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		220 399,75 €	471 036.19 €	

C. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieu naturels

L'ACI « Espèces animales invasives » a été mis en place le 7 septembre 2020 et doit se poursuivre jusqu'en septembre 2022. Il est d'une durée de 2 ans.

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNRM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n°2013189-0013 du 06 juillet 2013.

Il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces exotiques à la faune indigène en Martinique, en particulier les risques de prédation et de compétition interspécifique avec les espèces de reptiles, d'arthropodes d'oiseaux ou de mammifères endémiques et/ ou menacées.

Les espèces qui, suite à des activités humaines qu'elles soient intentionnelles ou pas, ont été déplacées vers des régions où elles ne vivent pas naturellement, sont dites « espèces introduites » ou « espèces exotiques ». Selon l'évaluation de leurs impacts, elles sont classées comme « invasives ».

En plus, comme précédemment, de participer à la sauvegarde de la biodiversité de la Martinique, cet ACI donne des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents pour ce type d'interventions.

Nombre d'ACI : 12 participants et 1 encadrant technique

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
Sauvegarde espèces animales	539 136,00 €	539 136,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
Sauvegarde espèces animales	30 000,00 €	30 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT				
Organisme	Nature	2020	2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	70 112,64 €	207 847,71	6419
ETAT / ASP	Aides aux postes - Reports 2020		87 848,32 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	36 872,72 €	40 127,28 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	128 463,55 €	203 302,70 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		235 448,91 €	539 126,01 €	

D. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »

Le chantier territorial pour le fleurissement des centres-bourg des communes de la Martinique a vu le jour le 12 janvier 2021. Ce chantier accueille 14 bénéficiaires, 1 encadrant technique et 1 architecte paysager pour une durée de 14 mois considérant la fin du programme opérationnel 2014-2020.

L'orientation proposée pour les projets de fleurissement des centres-bourg communaux, s'appuie sur une recherche identitaire de chaque commune après validation du projet par l'édilité de la commune, dans le strict respect de l'enveloppe financière dédiée pour l'achat des matières d'œuvre de l'opération.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
Fleurissement Centre Bourg	642 443,00 €	642 443,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
Fleurissement Centre Bourg	30 733,22 €	30 733,22 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT				
Organisme	Nature	2020	2021	Imputation
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	29 999,16 €	138 108,76	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	0,00 €	504 323,81	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		29 999,16 €	642 432,57	

E. Création d'un poste financier CFME

La création de ce poste financier CFME résulte d'un besoin justifié suite à l'expérience de la gestion des années antérieures où certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne peuvent pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.

Le résultat 2020 est totalement affecté à ce poste CFME.

Par ailleurs, la clôture 2020 faisant ressortir un besoin en autofinancement de 123 127.12 €, il ne sera pas possible de reverser en 2021 sur le Budget Principal une partie des charges des communes.

Le montant des amortissements 2021 s'établit à 30 516.53 € concernant les anciens ACI Littoral, Savoir-Faire, Equestre, Berges, Economie Circulaire, Espèces animales invasives (voir annexe).

Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote part de subvention transférée au résultat : amortissement de la subvention versée par la CTM en 2016 à hauteur de 42 688.05 €. L'année 2021 constituera la dernière année de l'amortissement.

Année	Valeur début d'exercice	Taux	Amortissement début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement fin d'exercice	VNC
2018	42 688,05 €	1/5	- €	8 537,61 €	8 537,61 €	34 150,44 €
2018	34 150,44 €	1/5	8 537,61 €	8 537,61 €	17 075,22 €	25 612,83 €
2019	25 612,83 €	1/5	17 075,22 €	8 537,61 €	25 612,83 €	17 075,22 €
2020	17 075,22 €	1/5	25 612,83 €	8 537,61 €	34 150,44 €	8 537,61 €
2021	8 537,61 €	1/5	34 150,44 €	8 537,61 €	42 688,05 €	- €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
CFME	50 677,60 €	50 677,60 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
CFME	30 517,78 €	30 517,78 €

FONCTIONNEMENT			
Organisme	Nature	Organisme	Organisme
P.N.R.M.	Auto-financement (Résultat)	42 139,60 €	002
TOTAL FONCTIONNEMENT		42 139,60 €	

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET 2021

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
CFME	50 677,60 €	50 677,60 €
Economie Circulaire	462 972,40 €	462 972,40 €
Sauvegarde espèces végétales	471 046,00 €	471 046,00 €
Sauvegarde espèces animales	539 136,00 €	539 136,00 €
Fleurissement Centre Bourg	642 443,00 €	642 443,00 €
Total	2 166 275,00 €	2 166 275,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
CFME	30 517,78 €	30 517,78 €
Economie Circulaire	300 000,00 €	300 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	29 000,00 €	29 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	30 000,00 €	30 000,00 €
Fleurissement Centre Bourg	30 733,22 €	30 733,22 €
Total	420 251,00 €	420 251,00 €

	2 586 526,00 €	2 586 526,00 €
--	-----------------------	-----------------------

Budget Annexe CFME	BP 2021
Fonctionnement	2 166 275,00 €
Investissement	420 251,00 €
Total	2 586 526,00 €

Total prévisionnel à retenir pour le Budget Primitif du Budget Annexe CFME serait **de 2 586 526.00 € pour un effectif global de 49 bénéficiaires, 4 encadrants technique et 1 architecte paysager.**

Annexe : tableau d'amortissement 2021

Nature comptable - 28181 - Travaux											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession	VNC
04/12/2015	2015TRA001	Construction Carbet Trois-Ilets	Littoral	Linéaire	15 ans	11 563,50	3 854,50	770,90	4 625,40		6 938,10
Total 28181						11 563,50	3 854,50	770,90	4 625,40	0,00	6 938,10

Nature comptable - 28188 - Autres immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession	VNC
22/07/2016	2016MAT002	MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Savoir-faire	Linéaire	1/5	624,75	499,80	124,95	624,75	0,00	0,00
22/07/2016	2016MAT003	MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Savoir-faire	Linéaire	1/5	624,75	499,80	124,95	624,75	0,00	0,00
10/06/2016	2016MAT001	ACHAT D'UN COMPRESSEUR	Savoir-faire	Linéaire	1/5	1 090,00	872,00	218,00	1 090,00	0,00	0,00
Sous-Total ACI Savoir-Faire						2 339,50	1 871,60	467,90	2 339,50	0,00	0,00

23/09/2016	2016MAT004	Débroussailleuse	Equestre	Linéaire	1/5	650,00	520,00	130,00	650,00	0,00	0,00
Sous-total ACI Equestre						650,00	520,00	130,00	650,00	0,00	0,00

10/11/2016	2016MAT005	ACHAT D'UNE TRONCONNEUSE	Littoral II	Linéaire	1/5	464,21	371,36	92,84	464,21	0,00	0,00
Sous-total ACI Littoral II						464,21	371,36	92,84	464,21	0,00	0,00

20/03/2018	2018MAT001	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	935,00	374,00	187,00	561,00	0,00	374,00
20/03/2018	2018MAT002	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	935,00	374,00	187,00	561,00	0,00	374,00
20/03/2018	2018MAT003	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	585,65	234,26	117,13	351,39	0,00	234,26
20/03/2018	2018MAT004	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	585,65	234,26	117,13	351,39	0,00	234,26
20/03/2018	2018MAT005	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	680,00	272,00	136,00	408,00	0,00	272,00
20/03/2018	2018MAT006	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	680,00	272,00	136,00	408,00	0,00	272,00
20/03/2018	2018MAT007	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	879,12	351,64	175,82	527,46	0,00	351,66
20/03/2018	2018MAT008	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	262,78	131,39	394,17	0,00	262,79
20/03/2018	2018MAT009	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	262,78	131,39	394,17	0,00	262,79
20/03/2018	2018MAT010	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	262,78	131,39	394,17	0,00	262,79

Nature comptable - 28188 - Autres Immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession	VNC
20/03/2018	2018MAT011	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	620,10	248,04	124,02	372,06	0,00	248,04
19/01/2018	2018MAT012	Achat Engin autotracté	Berges	Linéaire	1/5	125 782,00	25 156,40	25 156,40	50 312,80	0,00	75 469,20
07/02/2019	2019MAT001	Achat de Citerne	Berges	Linéaire	1/5	1 771,81	354,36	354,36	708,72	0,00	1 063,09
24/04/2019	2019MAT003	Achat tables Pique-Nique en bois	Berges	Linéaire	1/5	696,88	139,38	139,38	278,76	0,00	418,12
01/08/2019	2019MAT004	Achat contenaire	Berges	Linéaire	1/5	2 929,50	585,90	585,90	1 171,80	0,00	1 757,70
30/08/2019	2019MAT005	Achat Affuteur petits engins	Berges	Linéaire	1/5	757,82	151,56	151,56	303,12	0,00	454,70
13/12/2019	2019MAT006	Achat contenaire	Berges	Linéaire	1/5	2 350,00	470,00	470,00	940,00	0,00	1 410,00
Sous-total ACI Berges						142 159,41	30 006,14	28 431,87	58 438,01	0,00	83 721,40
11/12/2020	2020MAT002	Congélateur coffre	EAI	Linéaire	1/5	999,99	0,00	200,00	200,00	0,00	799,99
11/12/2020	2020MAT003	Armoire à fusils	EAI	Linéaire	1	299,00	0,00	299,00	299,00	0,00	0,00
Sous-total ACI Espèces Animales Invasives						1 298,99	0,00	499,00	499,00	0,00	799,99
03/12/2020	2020MAT001	Tronçonneuse	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	620,10	0,00	124,02	124,02	0,00	496,08
Sous-total ACI Economie Circulaire						620,10	0,00	124,02	124,02	0,00	496,08
Total 28188						147 532,21	32 769,10	29 745,63	62 514,74	0,00	85 017,47
TOTAL DES AMORTISSEMENTS 2021						159 095,71	36 623,60	30 516,53	67 140,14	0,00	91 955,57